

2020-2023

Plan Climat

Air Énergie Territorial



Bilan
mi-parcours



Accusé de réception en préfecture  Pays de la Loire
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024  Agglomération de Nantes

Glossaire :

AAC : Aire d'alimentation de captage

ANAH : Agence national de l'habitat

ANCT : Agence Nationale de la cohésion des territoires

CAPF : Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

CEE : Certificat d'économie d'énergie

CPE : Contrat de performance énergétique

ENR : Energie Renouvelable

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

GES : Gaz à effet de serre

LHI : Lutte contre l'habitat indigne

ONF : Office national des forêts

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLH : Plan Local de l'habitat

PLUi : Plan Local d'urbanisme intercommunal

PNRGF : Parc naturel régional du Gâtinais français

PREPA : Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

SRCAE : Schéma régional climat air énergie

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Bilan à mi-parcours PCAET

Table des matières

Glossaire :	1
Œil sur le territoire	2
Le PCAET en Chiffre	3
1. Présentation de la stratégie Climat Air Energie :	4
1.3.1. Pilotage de la démarche :	5
1.3.2. Information Grand Public :	6
1.3.3. Participation des communes :	8
1.3.4. Mobilisation des scolaires :	8
1.4.1. Les moyens humains :	9
1.4.2. Les moyens financiers :	10
2. Etat d'avancement du programme d'actions :	11
3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et de la qualité de l'air :	37
3.1.1. Les émissions GES liées aux activités du territoire :	38
3.1.2. Les émissions GES « Patrimoine et Compétence » :	40
3.2.1. Les consommations liées au Patrimoine de la CAPF :	41
3.2.2. Les consommations liées aux activités du territoire :	41
4. Perspectives et préconisations envisagées :	46
4.1. Bilan des freins et leviers rencontrés sur les 3 premières années :	46
4.2. Les pistes d'amélioration :	49

Le PCAET en Chiffre

Carte d'identité

- **Adoption** : décembre 2020
- **Validité** : 6 ans (2020-2026) avec un bilan à mi-parcours en 2023 et une évaluation en 2026
- **Contenu** : Diagnostics Energie, GES et Air
Une stratégie territoriale Climat Air Energie
Un programme d'actions se déclinant en 4 axes thématiques :
 - **Amélioration de la performance énergétique du bâtiment,**
 - **Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air,**
 - **Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation,**
 - **Adaptation du territoire aux dérèglements climatiques**
- **Ambitions à l'horizon de 2050** :



-46% Consommations
énergétiques du territoire



-50% Emission de GES



42% Production ENR

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

1. Présentation de la stratégie Climat Air Energie

1.1. Pourquoi un bilan à mi-parcours ?

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET s'inscrit en réponse aux articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement. Ils encadrent le contenu et les modalités d'élaboration du PCAET :

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire, et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est tenue d'élaborer un bilan pour décembre 2023. Outre son aspect réglementaire, la réalisation d'un bilan à mi-parcours est un préalable indispensable pour piloter l'action publique et redynamiser le projet à l'échelle du territoire. Cet exercice permet de prendre du recul sur les politiques de mise en œuvre du plan d'actions et de situer son avancement afin de rendre compte des résultats depuis l'adoption du projet.

Sans révolutionner le programme d'actions, cette appréciation, quantitative et qualitative, offre la faculté de mieux appréhender les ressorts de l'action de l'agglomération et de capitaliser l'expérience passée dans la définition des ajustements adéquats aux évolutions locales afin de renforcer l'existant, en attendant sa révision finale en 2026.

Ce bilan s'est appuyé principalement sur les suivis annuels réalisés en 2021, 2022 et 2023, conduits par le Pôle Cadre de Vie Environnement, en collaboration avec les différents services de l'agglomération et les partenaires locaux et institutionnels.

1.2. Le PCAET du Pays de Fontainebleau

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est un établissement public de coopération intercommunale créée le 1^{er} janvier 2017. Elle regroupe aujourd'hui 26 communes membres.

Conformément à la Loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a adopté à l'unanimité son PCAET lors du conseil communautaire, réuni le 10 décembre 2020. Ce document était en préparation depuis 2017 et couvre la période 2020-2026. Il définit la politique de transition écologique à l'échelle du territoire, dans l'objectif de répondre localement aux enjeux du dérèglement climatique.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Bilan à mi-parcours PCAET

La stratégie territoriale du PCAET, déclinée selon les objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, août 2015), se décompose en 5 orientations stratégiques :

- **Orientation n°1** : Vers une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre,
- **Orientation n°2** : Vers une consommation énergétique davantage raisonnée du territoire
- **Orientation n°3** : Pour une augmentation de la production d'énergie renouvelable d'origine locale
- **Orientation n°4** : Vers une baisse des émissions de polluants atmosphériques et une meilleure protection de la santé de la population
- **Orientation n°5** : Pour l'anticipation d'événements climatiques extrêmes, tels que les inondations

Il identifie **31 défis à relever**, organisés autour de 4 axes thématiques :

- **Amélioration de la performance énergétique du bâtiment,**
- **Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air,**
- **Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation,**
- **Adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.**

1.3. Evaluation du rôle de coordination

L'institution des PCAET par la loi de la transition énergétique pour la croissance verte (2015), a octroyé aux intercommunalités un rôle de coordination de la transition énergétique et de l'action environnementale sur leur territoire. En effet, L'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales stipule que :

« Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, **sont les coordinateurs de la transition énergétique**. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Ce document est donc la ligne de conduite du territoire et des différents acteurs, aux côtés de la CAPF afin de tendre progressivement vers une diminution significative des émissions de GES. La CAPF veille en continu à la bonne intégration de la philosophie du projet dans son écosystème local.

1.3.1. Pilotage de la démarche

La CAPF joue le rôle de pilotage et d'animation du PCAET depuis 2017 (genèse du projet). Cette animation a connu plusieurs évolutions et est passée par plusieurs phases, dans l'objectif de faire vivre le projet. Le PCAET est la feuille de route du territoire et de ses acteurs pour tendre vers la neutralité carbone. Une stratégie a ainsi été mise en place pour que ces acteurs se l'approprient et y prennent leur place.

L'animation du PCAET est assurée depuis son approbation principalement par Pascal Gouhoury, Président de la communauté d'agglomération, Marie Charlotte Nouhaud, Vice-Présidente en charge de l'environnement, Pascal Gros, Vice-Président en charge de l'enfance, jeunesse et PCAET et Françoise Bichon Lhermitte, conseillère communautaire déléguée à la biodiversité. Les élus sont accompagnés de la Direction du Pôle Cadre de Vie et Environnement. Cette nouvelle organisation politique s'est accompagnée d'une création de poste de chargé de mission PCAET, pourvu en octobre 2022, ce qui a renforcé le portage des enjeux de transition écologique et le suivi du programme d'actions au sein de l'agglomération. La personne en charge du PCAET assure également la transversalité de la démarche

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

en travaillant avec l'ensemble des services de l'Agglomération. Ainsi, des échanges ponctuels sont organisés au sujet de certaines actions pour assurer un suivi de qualité, pour offrir une meilleure coordination et une meilleure appropriation du PCAET dans l'ensemble des projets de l'agglomération, sous l'égide du Directeur Général des Services.

Outre cela, la commission environnement du Pays de Fontainebleau représente l'instance qui participe principalement à l'élaboration de l'action publique environnementale, puisqu'elle intègre les représentants des communes, ce qui permet à l'ensemble des communes d'échanger, de partager leurs expériences locales et de mettre en valeur leurs initiatives environnementales exemplaires. C'est aussi l'espace qui permet de faire le point sur l'avancement du PCAET et donc d'informer les communes des avancées du Plan d'actions.

Néanmoins, même si la coordination se fait principalement en interne, la CAPF porte toute son attention à la participation du maillage local dans la mise en place du plan d'actions et fédère progressivement les acteurs locaux et partenaires à son processus de transition, tels que le PNRGF, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, Seine et Marne Numérique, Seine et Marne Environnement, l'ONF, le SEMEA...

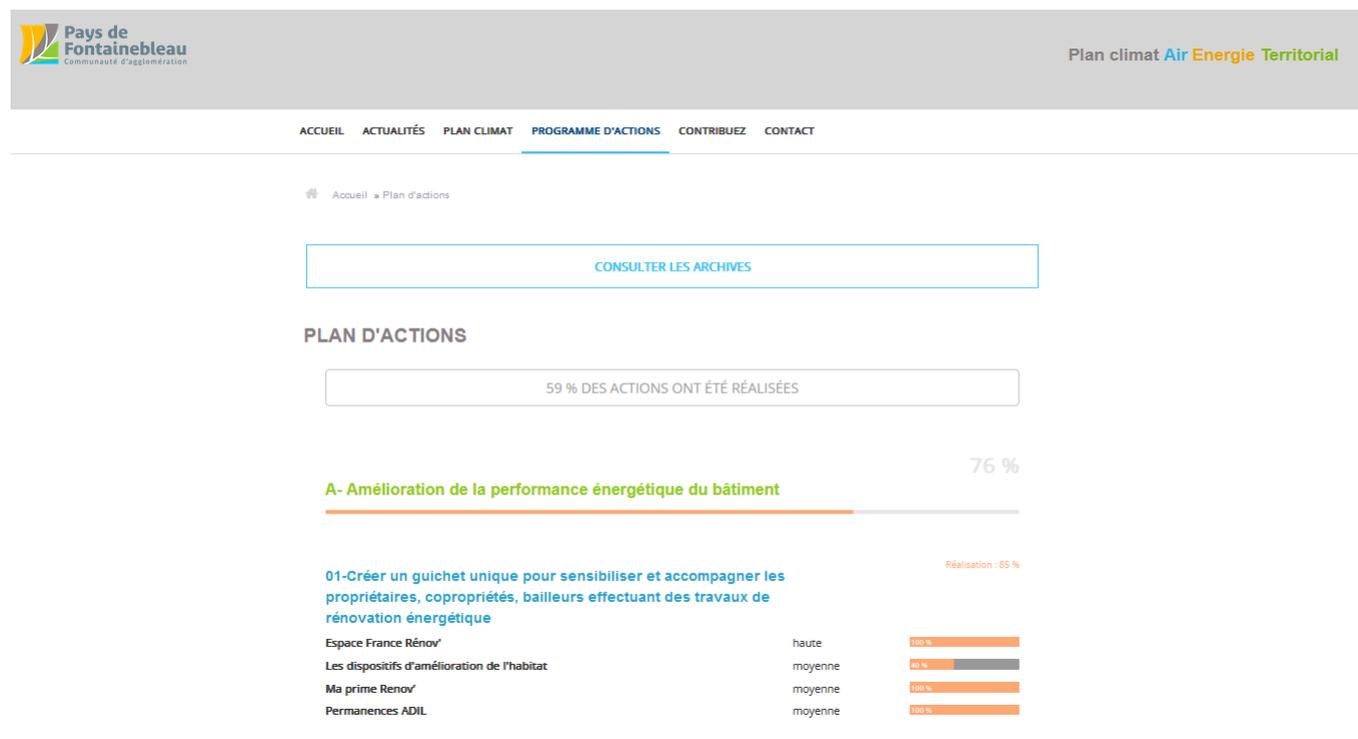
1.3.2. Information Grand Public

La communication et l'information du Grand Public sont parties intégrantes de la démarche d'animation locale du Plan Climat. Elles reposent principalement sur la plateforme dédiée au PCAET¹ qui permet d'informer au quotidien les habitants et les partenaires de l'avancement du PCAET en leur proposant un le panel complet des projets mis en place avec des indicateurs de suivi en toute transparence.

D'autres supports sont également mobilisés par le service communication lorsque le sujet s'y prête : le site de l'agglomération, lettre d'info, les réseaux sociaux, et le rapport d'activité.

La communication autour du PCAET en un clin d'œil :

Une plateforme dédiée : <https://www.planclimat-pays-fontainebleau.fr/public/projet.html>



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Année 2022 :

 65847 Pages vues	 12507 Pages en erreur	 28219 Nombre de sessions	 34sec Temps moyen d'une session
---	--	---	--



Année 2023 :

 38402 Pages vues	 13652 Pages en erreur	 9608 Nombre de sessions	 32sec Temps moyen d'une session
---	--	--	--



« Source :
Intermezzo »

Nb : Le statut de
« pages en
erreur »
représente les
pages demandées
par des robots
pour exécuter des
scripts ou profiter
de failles, mais
pas inquiétant
pour la plateforme
PCAET.

- Des actualités diffusées sur le site internet
- Articles publiés sur la lettre d'info : 1 article par lettre d'info en moyenne

Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Fontainebleau prend son envol

Elaboré dès 2018 et adopté fin 2020 par le Conseil Communautaire, le PCAET se décline en une trentaine d'actions visant directement ou indirectement à réduire les gaz à effet de serre. Les deux leviers du territoire après diagnostic sont la rénovation énergétique de l'habitat et les mobilités



Le PCAET, c'est quoi ?

C'est un ensemble d'actions qui définit à l'échelle d'un territoire donné, les projets à mettre en place au profit du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

Le PCAET définit une stratégie environnementale territoriale pour une durée de 6 ans et un plan d'actions en cohérence avec les engagements nationaux.

Le PCAET, pour qui ?

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire intercommunal, sur lequel toutes les forces vives locales sont mobilisées et impliquées (associations, entreprises, citoyens...). Vous bénéficiez d'un site internet dédié à cette thématique, pour consulter la documentation, apprécier les indicateurs en évolution en fonction de la réalisation des actions et participer aux différentes thématiques.

www.planclimatpays-fontainebleau.fr

Le PCAET, Où en sommes-nous à la CAP ?

Depuis 2020, l'agglomération a finalisé 6 actions, dont certaines porteuses de multiples bienfaits pour l'environnement :

- Création d'un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés, bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique.
 - Réalisation d'un cadastre de la performance énergétique du bâti du territoire.
 - Réalisation d'abris vélos en gare de Fontainebleau-Avon
 - Accompagnement à la mise en place d'une aire de covoiturage à Cély (bord de l'A6)
- 16 actions sont en cours : le schéma cyclable, la travail sur l'approvisionnement alimentaire en circuit court, plan lumineux des Parcs d'activités...

Cet avancement traduit un engagement soutenu de l'agglomération, tant dans la conception que dans la mise en place de son plan d'actions.

Action concrète : Le plan d'amélioration de l'éclairage public sur les parcs d'activités économiques

Dans l'action 6 du PCAET, l'agglomération s'est engagée depuis 2021, dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public sur les parcs d'activités économiques. Ce programme a pour ambition d'optimiser la gestion de l'éclairage public d'ici 2025, à savoir :

- utiliser des équipements basse-consommation,
- baisser la puissance d'éclairage des luminaires.

Pour y arriver, des travaux ont été réalisés sur les Parcs d'activités de Bois-le-Roi, la Chapelle-la-Reine, Saint-Severin-Sun-Écote et une partie de Valaines-sur-Seine. Ils ont abouti au remplacement de tous les luminaires vétustes et énergivores. Les nouveaux luminaires moins polluants et plus économes devraient permettre de générer 75% d'économie sur la consommation d'électricité et les émissions de CO₂, avec le remplacement des sources de 180 et 290 watts par des 60 et 80 watts. Une extinction nocturne permanente de l'éclairage public de dix minimum est prévue quotidiennement afin de préserver la biodiversité des pollutions lumineuses.



AVANT TRAVAIL



APRÈS TRAVAIL

Parc d'activités de la Chapelle-la-Reine

Chaque acteur contribue pour le PCAET

Le PCAET agit à l'échelle d'un territoire intercommunal et dans les Équipements Intercommunaux.

Le pôle développement économique et touristique soutient l'ESS, porte des actions en faveur de la filière agricole et alimentaire locale, facilite le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi local et porte des actions de développement touristique durable.

Le pôle sport encourage la pratique sportive par l'entretien et l'optimisation d'équipements sportifs ouverts à toutes les écoles, associations et habitants du territoire.

Le pôle enfance jeunesse développe des projets systématiquement porteurs de valeurs environnementales, citoyennes, sensibilisant les plus jeunes à la préservation de la nature.

Les services supports administratifs intègrent dans chacune de leurs actions une vigilance particulière à l'exemplarité en matière de préservation de l'énergie, réduction et tri des déchets ou sobriété numérique.

Le bilan à l'heure de ce bilan à 45 %

Les actions de valorisation des déchets ont permis de réduire la consommation d'énergie sur les voies intercommunales et dans les Équipements Intercommunaux.

Le bilan à mi-parcours sera produit en décembre 2023

Le bilan à mi-parcours sera produit en décembre 2023

Le bilan à mi-parcours sera produit en décembre 2023

Le bilan à mi-parcours sera produit en décembre 2023

Le bilan à mi-parcours sera produit en décembre 2023

Le bilan à mi-parcours sera produit en décembre 2023

Le bilan à mi-parcours sera produit en décembre 2023



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

1.3.3. Participation des communes

Force est de constater que le PCAET est un modèle de coopération locale reposant sur la mutualisation des efforts entre l'intercommunalité et ses communes membres, d'autant plus que leurs compétences sont complémentaires. De ce fait, l'implication des communes est indispensable afin de parvenir à la concrétisation du plan d'actions et la réalisation des objectifs.

Depuis l'arrivée de la chargée de mission en charge du PCAET, la CAPF ne ménage pas ses efforts pour fédérer les dynamiques du PCAET à l'échelle des 26 communes. Ainsi, une démarche d'« aller-vers » les communes est entreprise afin de faire l'ébauche du PCAET et de connaître et valoriser les initiatives locales environnementales portées par les communes. Cette sollicitation poursuit un double objectif :

- Améliorer la notoriété du PCAET sur le territoire et son appropriation par les communes ;
- Jouer un rôle de relais de communication afin de participer activement à la valorisation des initiatives portées par les communes.

L'animation du PCAET en quelques chiffres :

- Rencontres individuelles des communes : 14 / 26 (au 19/10/2023)

1.3.4. Mobilisation des scolaires



De manière générale, l'agglomération a très peu d'interactions avec les établissements scolaires qui sont plutôt de la compétence des communes, du département ou de la région, selon les niveaux. Néanmoins, la sensibilisation du jeune public est au cœur de la politique du développement durable de l'agglomération. Une première expérimentation a été portée par la Communauté d'Agglomération sur l'année scolaire 2021-2022, en partenariat avec 5 accueils de loisirs volontaires, dans les communes de Bois-le-Roi, Ury, Samoreau, Avon et Cély. Elle s'est appuyée sur le programme « Quand les enfants céréalisent » co-écrit par les services Développement économique et Jeunesse de la CAPF et réalisé par l'association « 1001 Sillons » avec un financement partagé CAPF et Europe.

Une deuxième expérimentation a été menée par le Centre de loisirs de Cély afin de sensibiliser les enfants et les adolescents à la problématique du développement durable. Le but était de les questionner sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien via une boîte à idée mise à disposition. Une vingtaine d'enfants ont participé, et les thèmes retenus par les enfants concernaient la gestion des déchets ainsi que la préservation de la ressource en eau.

Outre cela, le SMICTOM œuvre sur l'ensemble des établissements du territoire afin de sensibiliser les élèves au tri et à la réduction des déchets. Ce point sera détaillé plus tard, dans le bilan de l'action 21.

Le B-A du climat pour les 3 – 17 ans

Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, les enfants de 3 à 17 ans sont et seront sensibilisés au développement durable et à la protection de l'environnement à l'accueil de loisirs de Cély les mercredis et durant les vacances scolaires. Ce projet s'inscrit dans le projet de territoire de la CAPF et le Plan Climat Air Energie. Les actions répondent à 3 objectifs visés dans le projet éducatif de territoire – plan mercredi :

- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et favoriser la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales
- Favoriser la découverte scientifique et numérique en cohérence avec les apprentissages scolaires
- Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants pour tous les enfants en encourageant leur implication et leur participation.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Le projet se décline en différentes actions :



- Ateliers ludiques de sensibilisation
- Bacs à compost
- Jardin pédagogique
- Recyclage des bouchons
- Nettoyage à l'Île de Loisirs de Bois-le-Roi
- Temps fort famille « Comment agir pour ma planète ? »
- Création d'un livre vert de l'accueil de loisirs : à partir de la rentrée 2023, l'accueil du centre, sous la supervision de Danièle Lassaïgne chargée de projet enfance-jeunesse, a initié une action de création d'un livre vert. Ce dernier capitalisera les idées des enfants et des adolescents accueillis, autour de la protection de l'environnement. Jusqu'à présent plusieurs ateliers ludiques ont été organisés

1.4. Appréciation des moyens déployés

La mise en œuvre du PCAET mobilise des moyens humains et financiers qui ont progressé depuis son élaboration.

1.4.1. Les moyens humains

Les moyens humains alloués au PCAET se sont renforcés, depuis 2020 :

- De 2020-2022 : 0,05 ETP (Directeur du Pôle Cadre de Vie - Environnement) avec l'appui d'une stagiaire sur une période 6 mois
- A partir d'octobre 2022 : 1 ETP (création du poste chargé de mission PCAET) toujours avec le concours de la direction du pôle Cadre de Vie Environnement.

De plus, certains services ont la charge de missions entièrement liées au PCAET, avec la coordination globale du directeur général des services :

- Le pôle Finances ;
- Le pôle Développement économique et touristique ;
- Le pôle Urbanisme, Habitat et Déplacements ;
- Le pôle Sports-Enfance-Jeunesse.

Outre cela, il est nécessaire de souligner l'importance de l'échelon communal à la mise en œuvre du PCAET. De ce fait, la CAPF se mobilise pour ses communes afin de présenter la politique énergie climat et identifier avec ses communes les synergies possibles. Elle leur présente aussi son soutien dans des projets concrets tel que le guichet unique.

Par ailleurs, certaines missions sont aujourd'hui externalisées moyennant la prise en charge financière par l'agglomération du Pays de Fontainebleau :

- Le guichet unique autour des enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments auprès des particuliers et du petit tertiaire privé, confié au PNRGF ;
- Les enjeux liés à la limitation et la valorisation des déchets, portés par le SMICTOM ;
- La compétence GEMAPI déléguée à 3 syndicats de bassin : le SEMEA, l'Epage du Loing et le SM4VB.

1.4.2. Les moyens financiers

Le PCAET est doté d'une enveloppe dédiée sur le budget du pôle Cadre de Vie – Environnement. Néanmoins, il reste un dispositif transversal dont certaines actions relèvent pour la plus grande partie d'autres pôles dotés chacun d'un budget dont ils ont la gestion. Outre cela, les actions qui sont du ressort du changement des comportements sont difficiles à évaluer budgétairement.

Budget alloué au PCAET, depuis sa phase d'élaboration, en 2018, jusqu'à la réalisation en propre de certaines actions, à date d'octobre 2023, le montant cumulé des dépenses se porte hauteur de 189.630,84 euros TTC, dont :

- 12.361,32 euros pour les économies d'eau dans les bâtiments de l'agglomération,
- 41.424 euros pour la phase d'élaboration du PCAET, ainsi qu'un accompagnement sur la première année
- 10.800 euros pour le bilan Carbone (service et patrimoine)
- 7.000 euros pour le diagnostic de certains bâtiments communaux
- 5.476,92 euros pour le suivi des consommations énergétique des bâtiments intercommunaux, avec des alertes en cas de surconsommation ou dysfonctionnements probables

Quelques actions qui se rattachent directement ou indirectement au PCAET :

- Programme France Renov (guichet unique) à hauteur de 55.000 euros par an
- Déploiement de la Fibre optique : de 2016 à 2022 : 3.387.836 euros de participation
- En 2020/2021 « Quand les enfants céréalisent » : 24 000€ dont 12 672€ de subvention
- Participation aux titres de transport : 75 375 € en 2021
- Rénovation des luminaires des parcs d'activités de Bois-le-Roi, la Chapelle-la-Reine ; Saint-Sauveur-Sur-Ecole et Vulaines-sur-Seine : 23.720 euros
- DUP Aire d'Alimentation de Captage Chartrettes : 15 155 € HT
- Réserve de Biosphère : 2000€ par an
- SEME (recueil de données sur la biodiversité sur le territoire) : 3000€ en 2023



Rénovation luminaires ZAE Samoreau 1



Quand les enfants céréalisent 1



Programme France Rénov' 1

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2. Etat d'avancement du programme d'actions

Le bilan de l'avancement de la mise en œuvre du PCAET argue d'un taux d'avancement global de 62% (en date du 30 octobre 2023). Le stade de réalisation diffère spontanément d'une action à une autre et le constat révèle que :

- 11 actions peuvent être considérées comme finalisées mais restent à pérenniser,
- 14 actions sont en cours ou initiées (études, diagnostics, recherche de partenaire...)
- 6 actions ne sont pas encore lancées.

Dans son ensemble, ce bilan est cohérent compte tenu du fait le PCAET du Pays de Fontainebleau a été finalisé et voté fin 2020 et que certaines actions ne relèvent pas directement de ses compétences et de ses services communautaires.

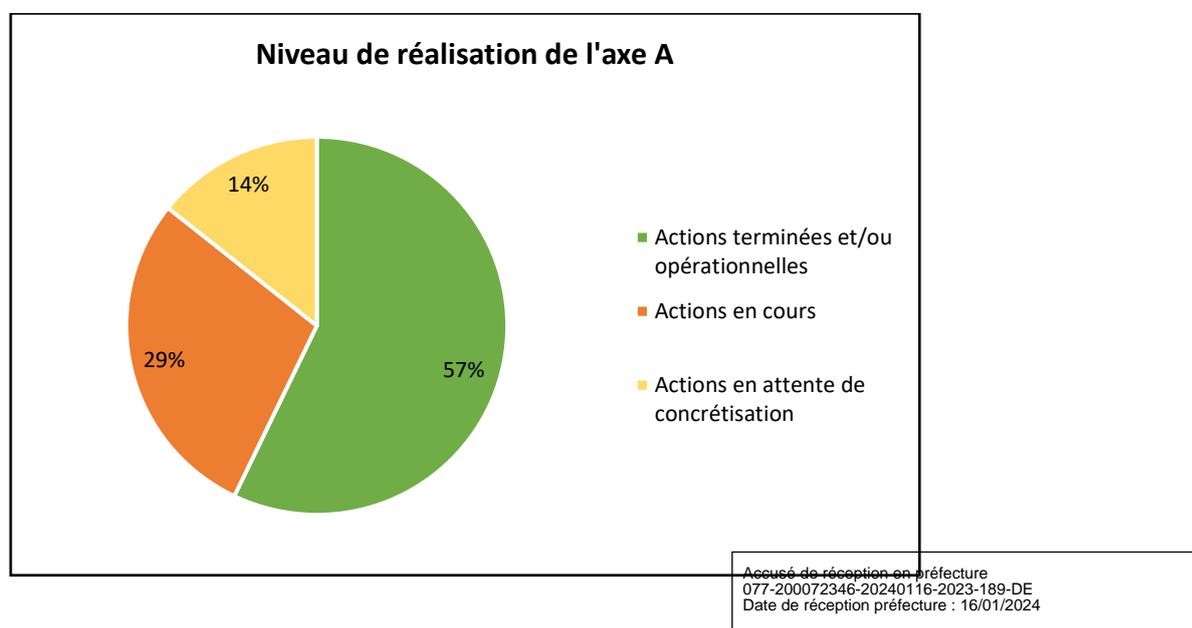
Le niveau d'avancement du programme d'actions du PCAET traduit une grande disparité en fonction des axes. L'avancement des différentes actions est très variable. Afin d'en évaluer la progression, nous nous sommes basés sur une grille de 3 niveaux :

Niveau 1	Action en attente de concrétisation
Niveau 2	Action en cours
Niveau 3	Action terminée et/ou opérationnelle

2.1. Axe A : Amélioration de la performance énergétique du bâti

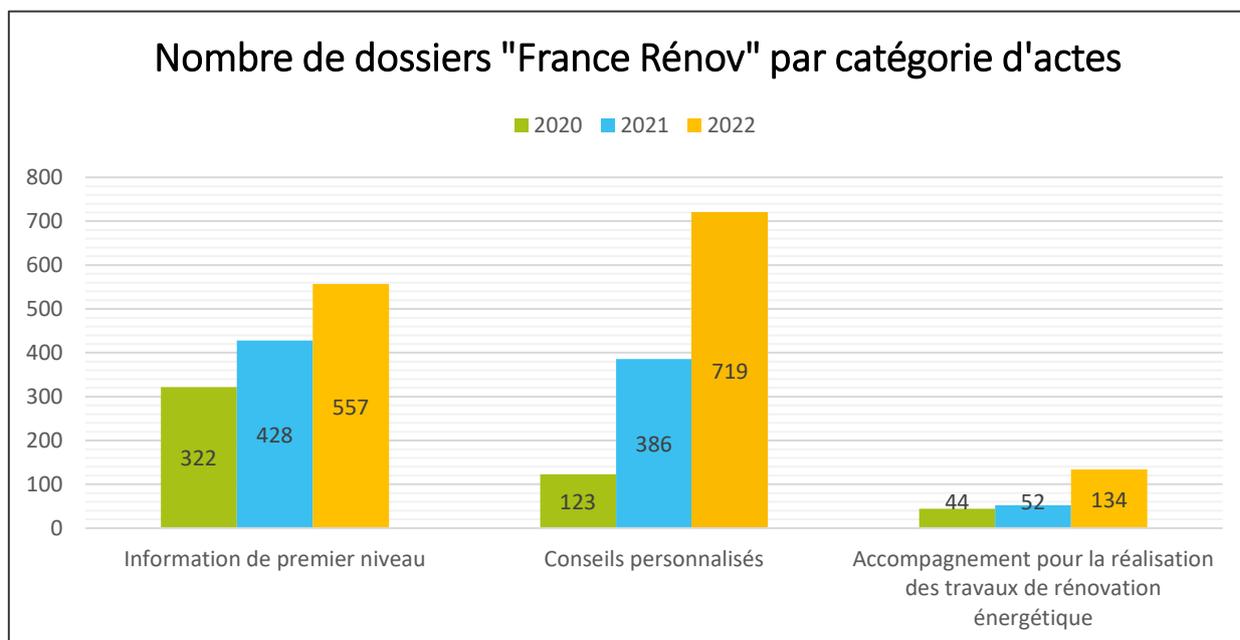
L'amélioration de la performance énergétique du bâti construit sur le territoire de la CAPF constitue l'un des principaux volets de la transition énergétique. En effet, l'évaluation environnementale et stratégique de 2020 a révélé que les habitants et les bâtiments tertiaires sont responsables de 37% des émissions de gaz à effet de serre et 53% de la consommation énergétique totale du territoire. Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau entend encourager et accompagner la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble de son territoire. De nombreux enjeux existent en effet, liés notamment à la présence d'un bâti ancien et vieillissant et à l'existence de nombreuses mesures de protection de ces bâtisses. Les actions de cet axe sont ainsi particulièrement importantes afin de massifier les opérations de rénovation du bâti et de les coupler avec un dispositif d'information et d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique du bâti.

L'axe 1 du PCAET de la CAPF comprend 7 actions, avec un niveau d'avancement moyen estimé à 75%. Le bilan d'exécution des différentes actions se présente comme suit :



2.1.1. Action 1 : Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés et bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique

L'espace France Renov' : Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, a engagé « l'Espace Faire », devenu au 1^{er} janvier 2022, « France Renov' », afin de sensibiliser et d'accompagner toute personne désireuse d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de son foyer.



Quelques témoignages d'habitants :



Stand France Renov'



Chantier Achères-la-Forêt

Les informations recueillies auprès du conseiller m'ont été très utiles.

Nous n'avons pas demandé un accompagnement complet. Différentes pistes nous ont été données et nous reprendrons contact avec la personne lorsque nous les aurons exploitées.

Ce fut un dialogue cordial, fructueux. Je vais utiliser les conseils reçus pour isoler mes combles perdus. Merci.

Je dois recevoir le diagnostic suite à ce rendez-vous à mon domicile. C'est sûrement un premier point positif qui devrait me donner des précisions complémentaires. La Conseillère n'y est pour rien, mais les aides sont insuffisantes. Peut-être qu'un RV devrait être proposé avec des entreprises RGE du secteur afin d'avoir un avis technique rapide...

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Ma prime Renov' : Déployé sur le territoire en 2021, ce dispositif d'aide nationale est destiné aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique au sein de leur logement. Elle est accessible à tous les ménages, par tranches de revenus, sans plafonds. Depuis le lancement du dispositif, un montant total de 1 094 315 € a été accordé au profit de 44 foyers du Pays de Fontainebleau pour réaliser les opérations de rénovation énergétique (soit 613 626€ en 2021, et 480 689€ en 2022). La CAPF finance l'animation de cette action.

- **Ma prime Renov' en Chiffres**

- 44 dossiers d'aide acceptés en 2021 et 35 en 2022
- 28 dossiers concernent des travaux permettant la réalisation d'un gain énergétique supérieur à 50%

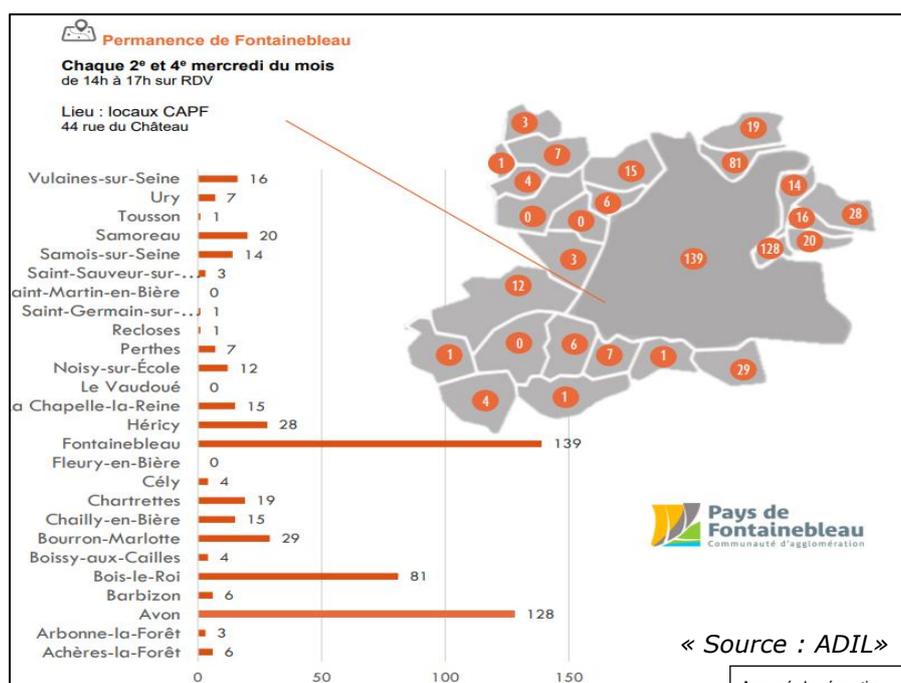
Les permanences ADIL : Mise en place en janvier 2023, l'ADIL apporte aux ménages de la CAPF des conseils gratuits, neutres et personnalisés sur toutes les questions juridiques financières et fiscales relatives au logement et leur propose des solutions adaptées à leur situation personnelle. Outre cela, l'ADIL77 assure la mission de "Point Rénovation Info Service " (PRIS) pour le compte de l'ANAH et l'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Dans ce cadre, les conseillers de l'ADIL orientent les ménages qui souhaitent rénover leur habitation dans les meilleures conditions financières, par l'obtention des aides dédiées délivrées par l'ANAH. Il s'agit bien d'un premier niveau de renseignement qui renvoie pour des conseils plus approfondis, vers France Rénov.

- **Chiffres clefs de 2022 :**

- 559 consultations ont été dispensées, en 2022, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. L'amélioration de l'habitat a suscité davantage de consultations et représente près d'une consultation sur deux (47%). Le thème relatif aux rapports locatifs se maintient à un niveau soutenu de consultations (plus de 149, soit 26,7 %). Viennent ensuite les questions liées à l'accès au logement et au maintien des ménages en difficultés. Le logement indigne a suscité davantage de consultations, soit une hausse de plus de 70 % pour cette thématique. Objet des contacts :

263 dossiers amélioration de l'habitat – 149 rapports locatifs – 39 accès au logement et maintien des ménages en difficultés – 34 LHI – 20 accessions à la propriété – 18 copropriétés



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Les dispositifs d'amélioration de l'Habitat

Afin de favoriser la remise sur le marché de logements décents et atteindre une véritable performance énergétique, la mise en place de dispositifs complémentaires est en cours de développement. En lien avec l'ANAH, l'agglomération œuvre pour que chaque commune soit couverte d'un vrai effet levier sur ces problématiques :

- ✚ 16 communes du PNRGF, soit 24,36 % de la population ont accès au Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux. Mis en place sur le territoire du PNRGF, en partenariat avec les services de l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il vise à maintenir la population locale sur le territoire en améliorant sa qualité de vie. Le dispositif porte sur la lutte contre l'habitat indigne, la promotion du logement durable, le soutien aux loyers maîtrisés. Les objectifs du PIG ont été atteints un an avant sa fin programmée en 2024. Avec l'accord de l'ANAH de nouveaux objectifs ont été accordés pour maintenir le service avant le lancement du nouveau PIG 2025-2029.
- ✚ 4 communes (Fontainebleau, Avon, Bourron-Marlotte et Samois-sur-Seine), représentant 49,44% de la population, bénéficient quant à elles d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). L'étude datant de 2017, l'actualisation des objectifs et des adresses en RU est en cours. Son lancement devrait se faire au 1er semestre 2024.
- ✚ Les six communes restantes (Bois-le-Roi, Chartrettes, Héricy, Samoreau et Vulaines-sur-Seine et Noisy-sur-Ecole) représentent plus de 25% de la population, ne sont pas couvertes par un dispositif d'amélioration de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle permettra de définir le dispositif le mieux adapté (PIG, OPAH, etc.).

2.1.2. Action 2 : Réaliser un cadastre de la performance énergétique du bâti du territoire

Il s'agit d'une action engagée par le PNRGF sur 16 communes de la CAPF, avant l'adoption du PCAET. L'agglomération du Pays de Fontainebleau a réalisé à partir de 2019 une cartographie du gisement solaire de l'ensemble des toitures de son territoire, à destination de tous les acteurs de son territoire et ce en partenariat avec « In sun we trust ». Cet outil, mis en place à travers un portail, est doté d'un moteur de recherche vous permettant de saisir votre adresse afin de faire une simulation rapide et instantanée de votre potentiel solaire. Une fois la toiture repérée, le portail vous offre une estimation détaillée (surface de pose, les options à choisir avec les estimations d'économie énergétique et financière, etc..).

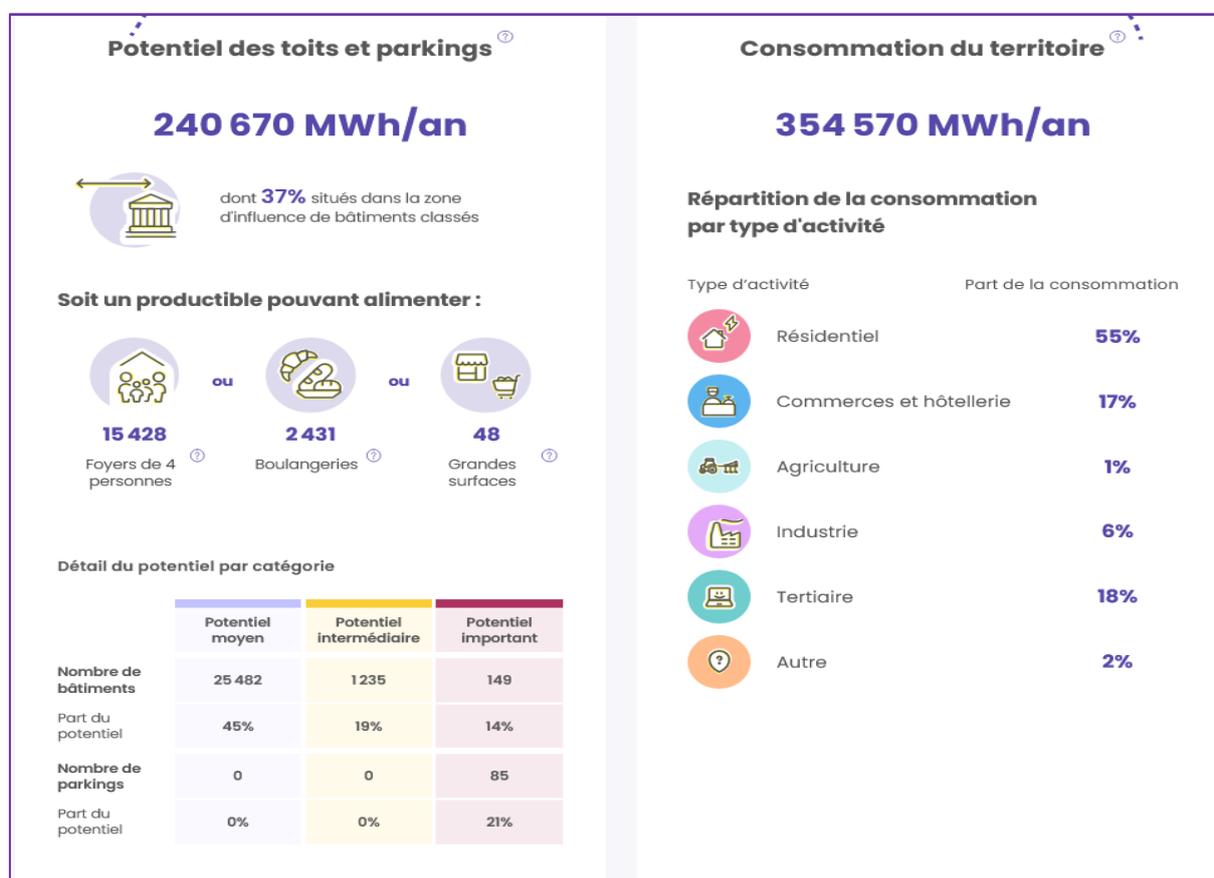
A partir de 2022, le portail a été remplacé par la plateforme francilienne « Mon potentiel solaire ² », un service régional gratuit qui permet de visualiser le potentiel solaire de la toiture et d'obtenir une estimation de la production annuelle d'énergie. Le même outil permet également aux territoires d'avoir une estimation de leur potentiel solaire.



² <https://monpotentielsolaire.smartidf.services/fr>

Zoom sur le potentiel solaire du Pays de Fontainebleau :

68% de la consommation du territoire peut être couverte en exploitant l'intégralité du potentiel solaire des bâtiments !



« Source : Mon potentiel Solaire »

2.1.3. Action 3 : Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique

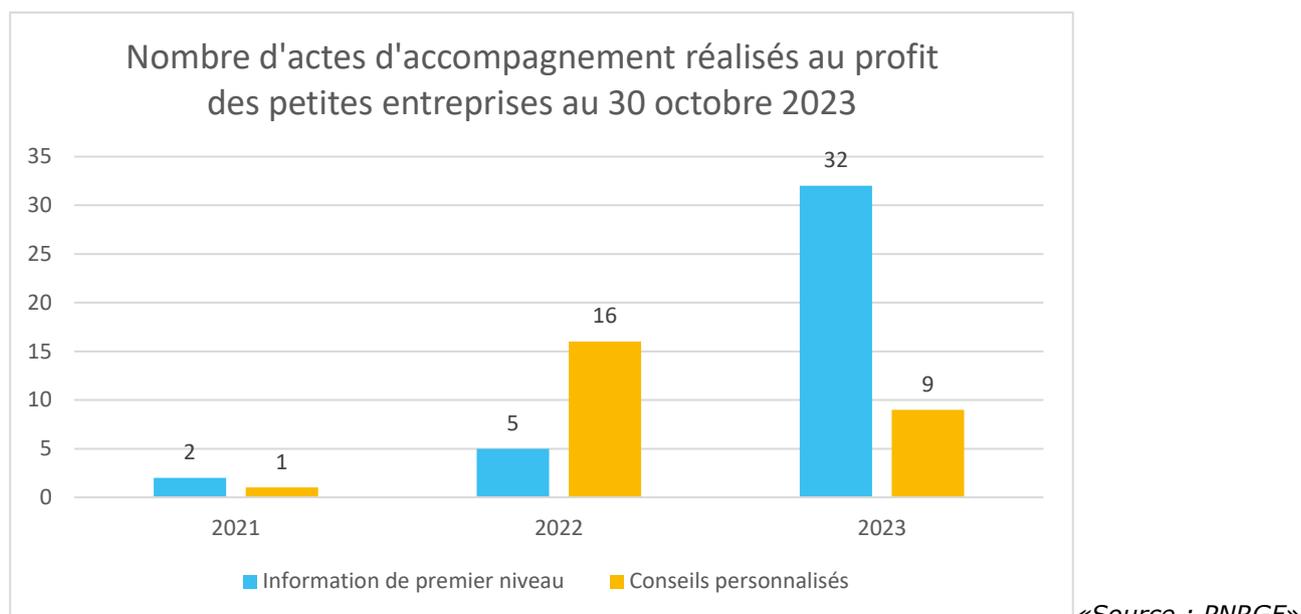


Cette action constitue l'un des objectifs de l'avenant de convention avec le PNRGF, signé en 2021. Depuis janvier 2022, un accompagnement des petites entreprises du territoire est mis en place à travers l'espace « France Renov ' ». A ce jour, deux types d'accompagnement sont proposés pour le petit tertiaire privé de l'intercommunalité :

- Information de 1er niveau : juridique, technique, financière et sociale ;
- Conseil personnalisé aux entreprises par rapport aux besoins, à la situation financière, et aux caractéristiques techniques des locaux.

Les entreprises peuvent être orientées vers d'autres programmes existants (programmes CEE, TPE & PME gagnantes sur tous les coûts, diagnostic Eco-Flux...) lorsque cela est cohérent avec la démarche qu'elles souhaitent entreprendre.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024



2.1.4. Action 4 : Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal

Le diagnostic « Premium Energy » : Depuis 2020, l'agglomération a fait appel à un prestataire de service, « Premium Energy » afin de réaliser le diagnostic des locaux communaux et intercommunaux. Cette prestation a été prise en charge par l'agglomération.

La CAPF a proposé aux communes volontaires et sans engagement, de réaliser des bilans techniques d'équipements des immeubles communaux (hors logements) pouvant bénéficier des CEE pour le calorifugeage, l'isolation des planchers et des combles notamment. Plus d'une centaine de bâtiments visités pour une vingtaine de chantiers engagés permettant des économies d'énergie. La CAPF a décidé quant à elle d'engager en 2023 les travaux d'isolation du Gymnase Coubertin à Vulaines-sur-Seine.

Les CEE permettent en moyenne d'économiser jusqu'à 10% sur la facture d'électricité.

Au total, 119 bâtiments audités dont 9 équipements communautaires :

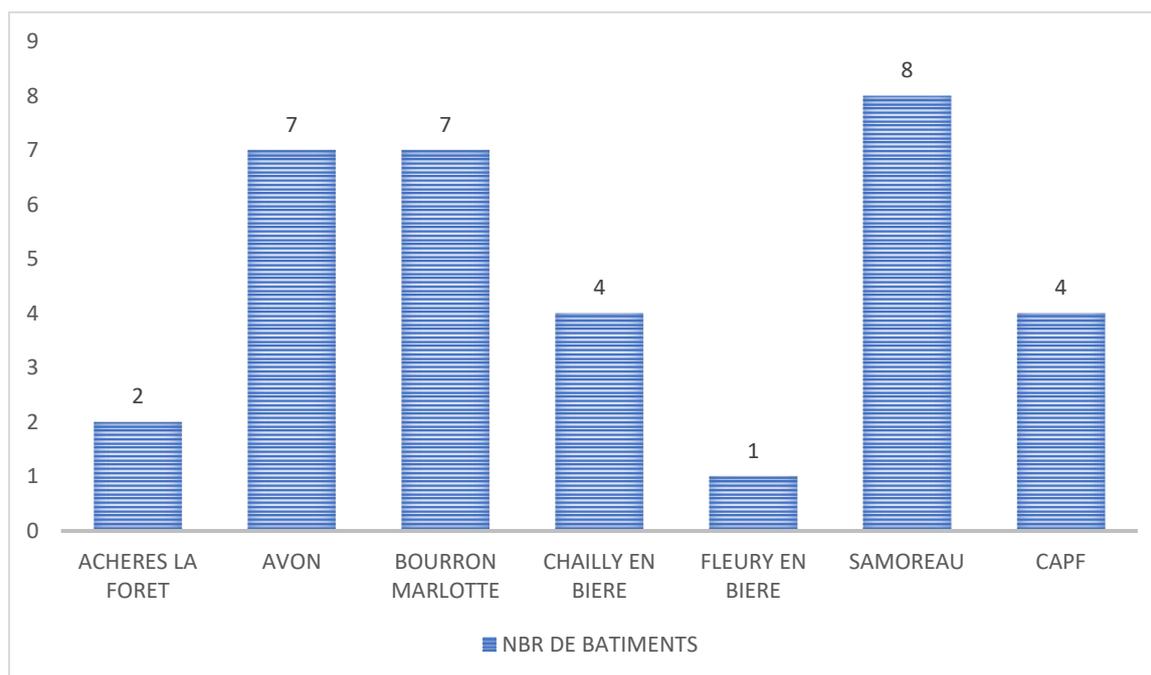
- Complexe sportif Pierre de Coubertin
- Gymnase Combourieu
- Gymnase André Poirier
- Base nautique de la Magdeleine
- Stade municipal Achères-la-Forêt
- Stade Philippe Mahut Fontainebleau
- Pôle SEJ administratif Cely-en-Bière
- Siège de l'agglomération du Pays de Fontainebleau
- Salle vestiaire Chailly en Bière



Complexe sportif Combourieu -Chartrettes

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Les travaux engagés ont concerné 29 bâtiments communaux et 4 bâtiments communautaires



2.1.5. Action 5 : Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti

Soucieuse d'accompagner les actions qui œuvrent dans le sens de la transition écologique, de la sobriété énergétique ou encore de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de carbone, la CAPF a décidé de mettre en œuvre un outil incitatif de rénovation énergétique au service des communes. Ainsi, elle a lancé en mars 2023 son fonds de concours « sobriété énergétique », destiné à la rénovation énergétique du patrimoine communal, sur une période 3 ans. Au total, une enveloppe de 50 € par habitant soit 3 450 750,00 € sera mobilisable entre 2023 et 2026 pour financer les travaux de rénovation énergétique comprenant notamment l'isolation ou le changement de chauffage vers une énergie renouvelable, permettant une économie d'énergie d'au moins 30 % par rapport à la situation avant-projet.

Comme il s'agit d'une action lancée récemment, la réalisation d'un bilan semble prématurée à ce stade.

2.1.6. Action 6 : Élaborer un plan d'amélioration de l'éclairage public

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6 du PCAET, la CAPF s'est engagée depuis 2021, dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public dans les parcs d'activité. Ce programme a pour ambition d'optimiser la gestion de l'éclairage public d'ici 2025 grâce à des actions variées, à savoir :

- Utiliser des équipements basse-consommation ;
- Baisser la puissance d'éclairage des luminaires ;

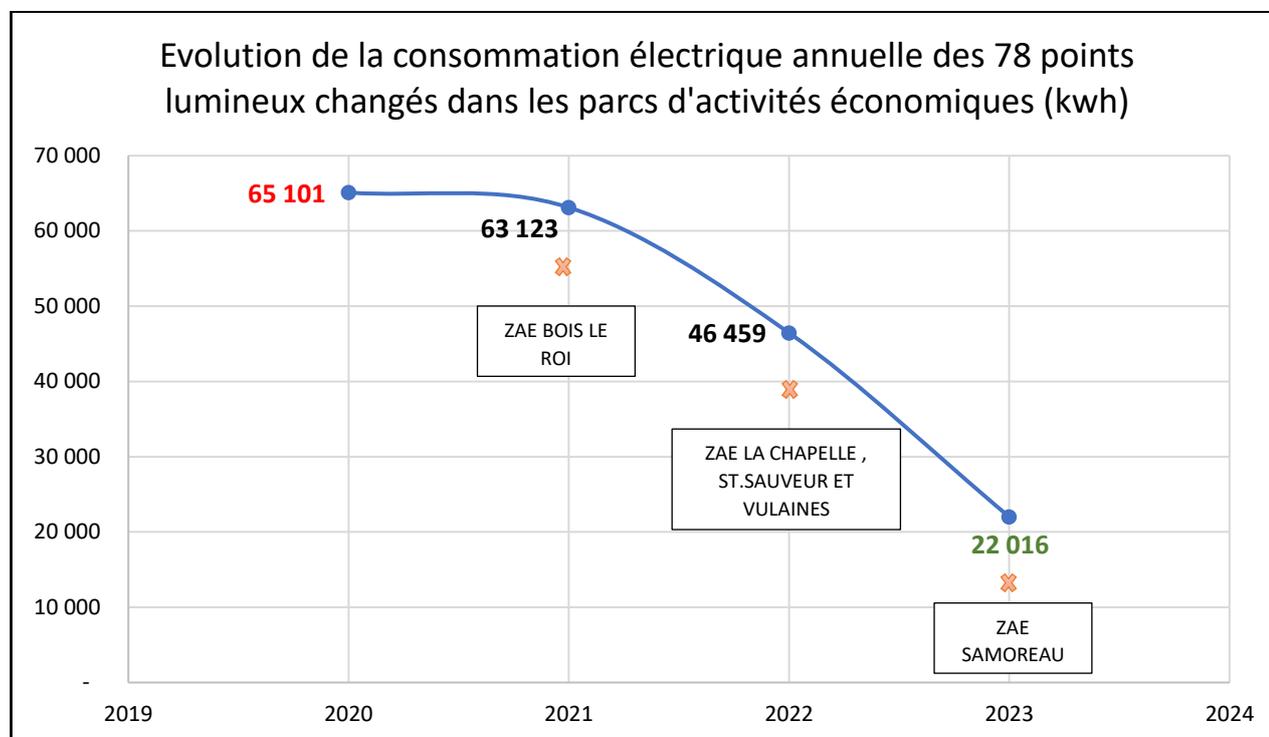
Pour y arriver, des travaux sont réalisés sur les parcs d'activité de Bois-le-Roi, la Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Samoreau - Vulaines-Sur-Seine. Ils ont permis de remplacer 78 luminaires les plus vétustes et énergivores, pour un patrimoine composé de 237 points lumineux pour l'ensemble des parcs d'activités économiques.

Les nouveaux luminaires, moins polluants et plus économes, devraient permettre de générer environ 70% d'économie sur la consommation d'électricité et les émissions de CO₂, avec le remplacement des sources de 180 et 290 watts par des 32 et 72 watts. Une extinction nocturne permanente de l'éclairage

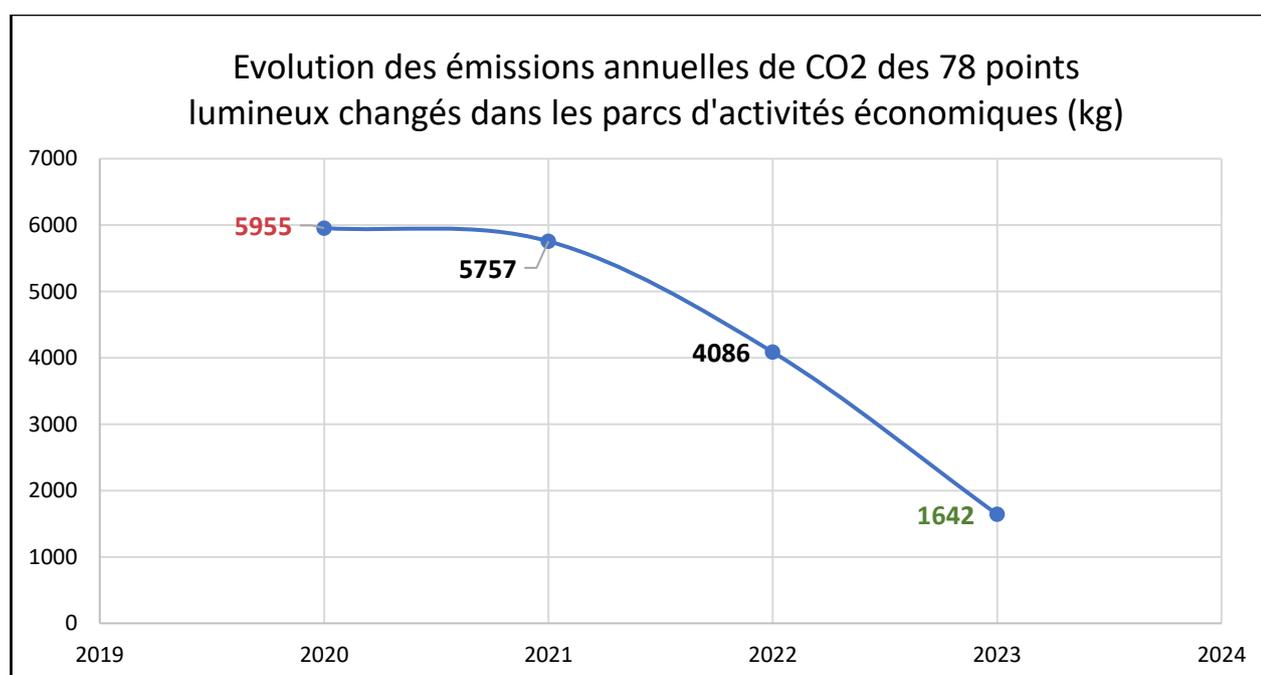
Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

public de 6h minimum est prévue quotidiennement afin de protéger la biodiversité des pollutions lumineuses.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution de la consommation énergétique des 78 points lumineux concernés par l'opération d'amélioration d'éclairage sur l'ensemble des ZAE et leur poids sur la baisse des émissions CO2 :



«Source : CAPF »



«Source : CAPF»

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2.1.7. Action 7 : Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et orientant les artisans vers des formations

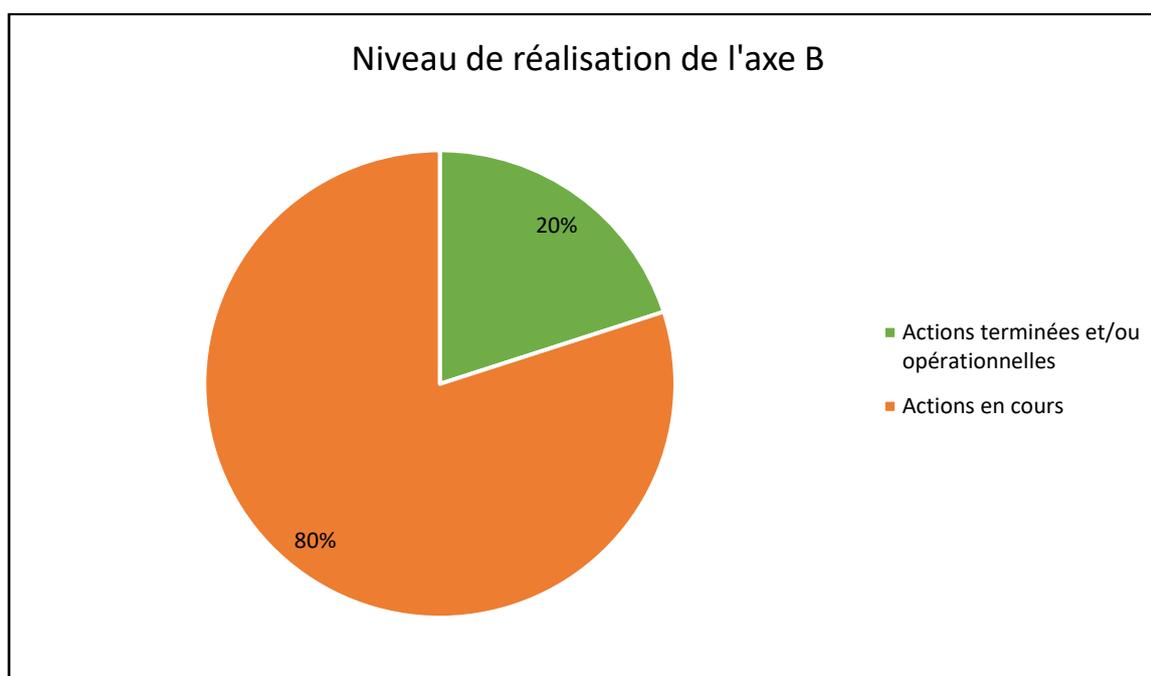
Action non initiée.

2.2. Axe B : Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air

La mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire : elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu périurbain et rural, où la concentration des services dans les centres-bourgs et l'insuffisance en transport en commun pénalise certaines populations. Par ailleurs, la mobilité présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergie et de qualité de l'air. A l'échelle de la CA du Pays de Fontainebleau, le secteur des transports représente 54% de la consommation d'énergie et 57% des émissions de GES. Il existe donc un véritable enjeu à ce niveau, et agir sur les comportements de mobilité est devenu crucial à l'heure actuelle.

A travers sa compétence en termes d'aménagement du territoire et de planification des déplacements, la Communauté d'Agglomération dispose d'un certain nombre de leviers pour améliorer l'organisation de la mobilité sur le territoire du Pays de Fontainebleau. A titre d'illustration, la CAPF travaille davantage pour développer la mobilité douce, les transports en commun et l'intermodalité sur son territoire, ainsi que la réduction des déplacements motorisés de sa population en développant le télétravail.

Les ambitions liées à la mobilité et aux alternatives de travail se traduisent dans l'axe 2 du PCAET, qui comprend 5 actions et affichent un taux d'avancement moyen de 54%. Le bilan d'exécution des différentes actions se présente comme suit :

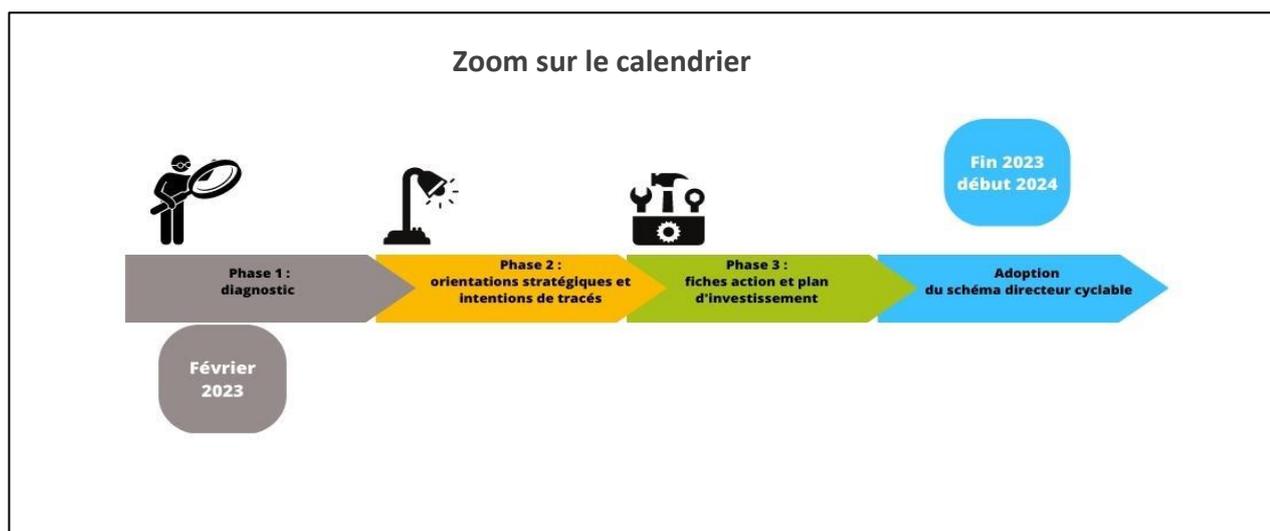


2.2.1. Action 8 : Développer la pratique du vélo sur le territoire

Le schéma cyclable : Depuis avril 2021, la CAPF administre la réflexion sur l'élaboration d'un plan vélo. Ce plan doit aboutir à la définition d'un plan d'actions ambitieux en faveur du développement de l'usage du vélo sur le territoire. L'élaboration du schéma directeur cyclable du Pays de Fontainebleau est un projet visant à faire du vélo un mode de transport incontournable du quotidien tout en cherchant des synergies possibles avec des usages de loisirs ou touristiques. Il est justifié par de nombreux enjeux, notamment en termes d'écologie, de santé, de développement local et économique. Le but étant de rendre la pratique cyclable plus simple et plus attractive.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

L'étude a démarré courant février et devrait se terminer début 2024 :



«Source : CAPF»



Dans le cadre de la réalisation de ce schéma, le Pays de Fontainebleau a également mené une enquête en ligne auprès de ses habitants, afin d'identifier les pratiques cyclables actuelles et les aménagements et services à développer afin de favoriser les pratiques cyclables notamment dans le cadre de déplacements quotidiens utilitaires.

Au total : 934 réponses, dont 87% sont des habitants du territoire

La quasi-totalité des répondants affirment pratiquer le vélo (94%), ce qui peut potentiellement biaiser les réponses du questionnaire. La distance moyenne parcourue est de l'ordre de 8 km. Même si l'usage quotidien du vélo s'avère très répandu, 95% des répondants pratiquent le vélo principalement comme un loisir. Néanmoins, il est à noter que les trajets domicile – travail sur le territoire restent marqués par la prédominance de la voiture.

Zoom sur l'évolution de la part modale sur les centres de flux du territoire (données 2019) :

Part modale/mode transport	Voiture	Vélo	Marche
Fontainebleau	50%	4%	15%
Avon	50%	2%	7,1%
Bois-le-Roi	51%	1,5%	2,8%
Chartrettes	64%	0,7%	1,6%
La Chapelle-la-Reine	79%	0,3%	6,1%
Perthes	83%	0,7%	3,1%

« Source : INSEE »
Accueil en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Bilan à mi-parcours PCAET

2.2.2. Action 9 : Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire

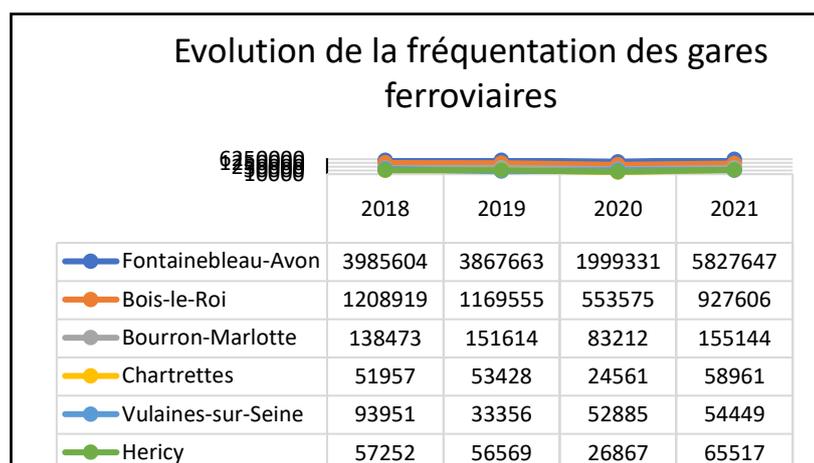
Il s'agit d'une action continue. En partenariat avec IDFM et les exploitants du territoire (notamment Transdev), plusieurs développements et ajustements d'offre de transports ont été menés au cours des dernières années :

- + Développement du réseau du secteur de Perthes
- + Développement du réseau de Bois-le-Roi - Chartrettes
- + Création d'un Transport A la Demande (TAD) sur le secteur de La-Chapelle-la-Reine
- + Adaptation de l'offre du réseau AERIAL sur le secteur Héricy – Vulaines – Samoreau.

Elle participe financièrement à la desserte bus du territoire à concurrence de plus de 1 million d'€/an. Par ailleurs, elle se positionne comme relai de proximité de l'action d'IDFM qui dispose de la compétence Transports collectifs sur toute l'Île de France. Elle est de ce fait pro-active pour tant défendre une desserte de qualité du territoire communautaire que pour mettre en place les améliorations souhaitables.

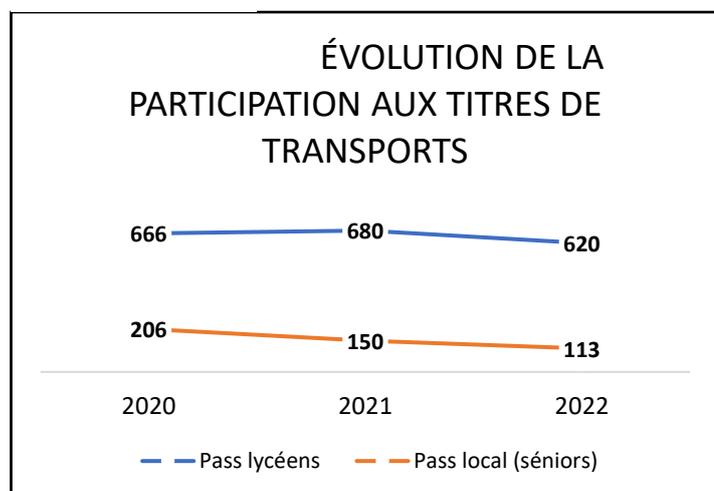
De plus, la CAPF participe financièrement aux titres de transports : la participation aux forfaits Imagine R scolaire des lycéens du territoire, le financement du Pass Local...

Le suivi de cette action met en lumière l'évolution de la fréquentation des principales lignes du territoire, la fréquentation des 7 gares SNCF et l'évolution du nombre de titres de transports financés.



Pour la fréquentation des différentes gares du territoire, la diminution constatée en 2020, est due à la crise sanitaire du Covid-19. Les gares de Fontainebleau-Avon et de Bois-le-Roi sont les plus fréquentées par les usagers de la SNCF sur le territoire. De manière générale, malgré les biais que ces chiffres peuvent présenter (non-validation des titres de transports notamment), cet indicateur permet de conclure une forte tendance d'usage des transports en commun.

«Source : CAPF



«Source : SNCF»



Gare de Bois-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2.2.3. Action 10 : Aménager des places de parking réservées aux véhicules de covoiturage ou d'autopartage près des pôles sources de flux (portée par le département)



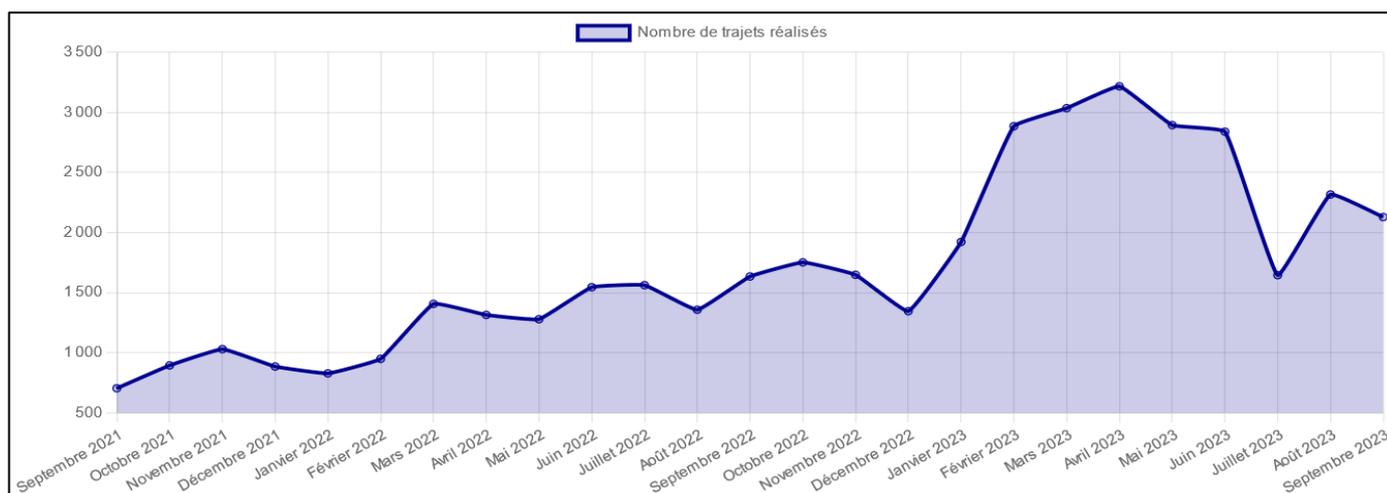
Dans le cadre de son Schéma départemental de stations multimodales de covoiturage, le Département de Seine-et-Marne a créé en juin 2021 une aire de covoiturage sur la route départementale 372, sur la commune de Cély-en-Bière. Ce projet permet d'organiser au mieux le covoiturage des véhicules légers sur le territoire de la commune ou à proximité. Aujourd'hui, la CAPF assure à ses propres frais, la surveillance, l'entretien et la protection de cette aire.

Aire de covoiturage à Cély 1

Zoom sur la pratique du covoiturage sur le territoire de la CAPF :

En 2021, le ministère chargé des Transports et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques ont souhaité co-financer, dans le cadre du plan France Relance, une nouvelle extension du plan covoiturage, en valorisant les données du Registre de Preuve du Covoiturage et de transport.data.gouv.fr. Cette plateforme de référence a pour ambition d'accompagner les collectivités dans le développement du covoiturage courte distance (> 80km).

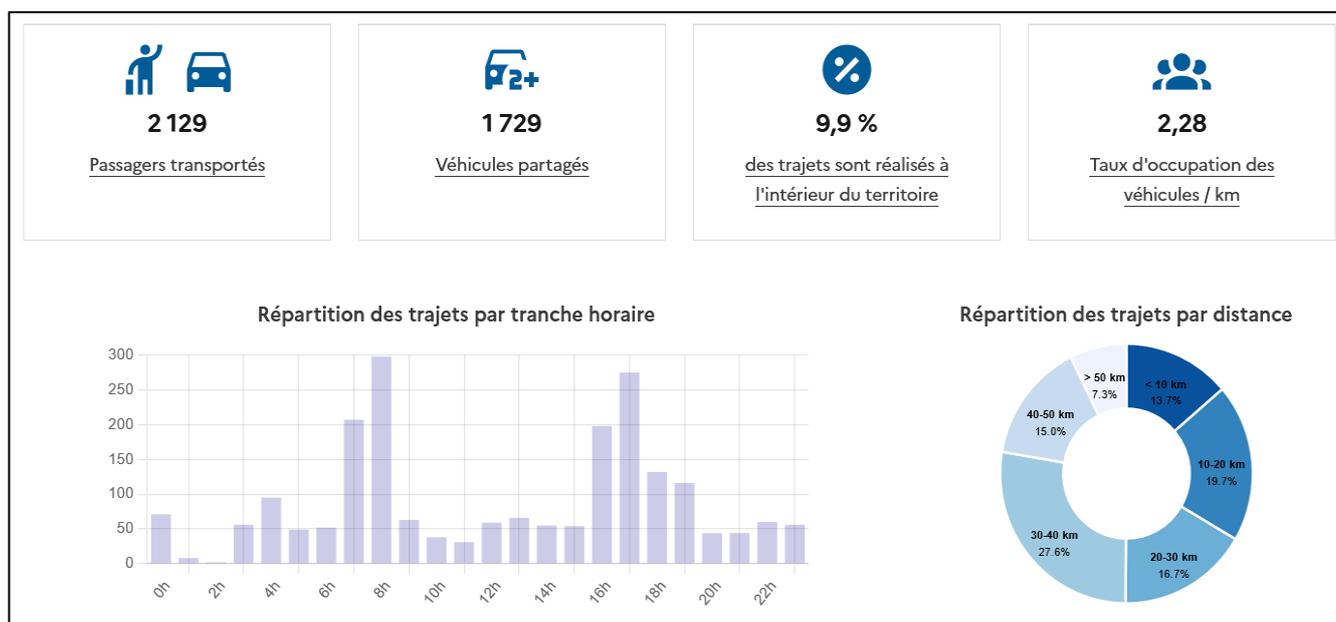
Les données disponibles justifient d'une évolution conséquente de la pratique sur le territoire entre septembre 2021 (703 trajets) et septembre 2023 (2196 trajets), avec une forte tendance à la hausse enregistrée entre fin 2022 et début 2023 (de 1345 trajets en décembre 2022 à 2886 en février 2023).



« Source : Observatoire national du covoiturage au quotidien »

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Chiffres clés – Septembre 2023 :



Top 10 des trajets les plus covoiturés (tous sens confondus)		Top 10 des territoires	
Nom	Nombre	Nom	Nombre
Fontainebleau - Lieusaint	105	Fontainebleau	929
Barbizon - Voulx	96	Barbizon	294
Barbizon - Orly	73	Avon	247
Fontainebleau - Le Plessis-Pâté	71	Bois-le-Roi	191
Fontainebleau - Melun	67	La Chapelle-la-Reine	105
Barbizon - Grigny	66	Cély	91
Fontainebleau - Le Mée-sur-Seine	56	Chartrettes	88
Bois-le-Roi - Vaux-le-Pénil	48	Vulaines-sur-Seine	55
Fontainebleau - Corbeil-Essonnes	48	Samoreau	52
Barbizon - Montereau-Fault-Yonne	45	Noisy-sur-École	51



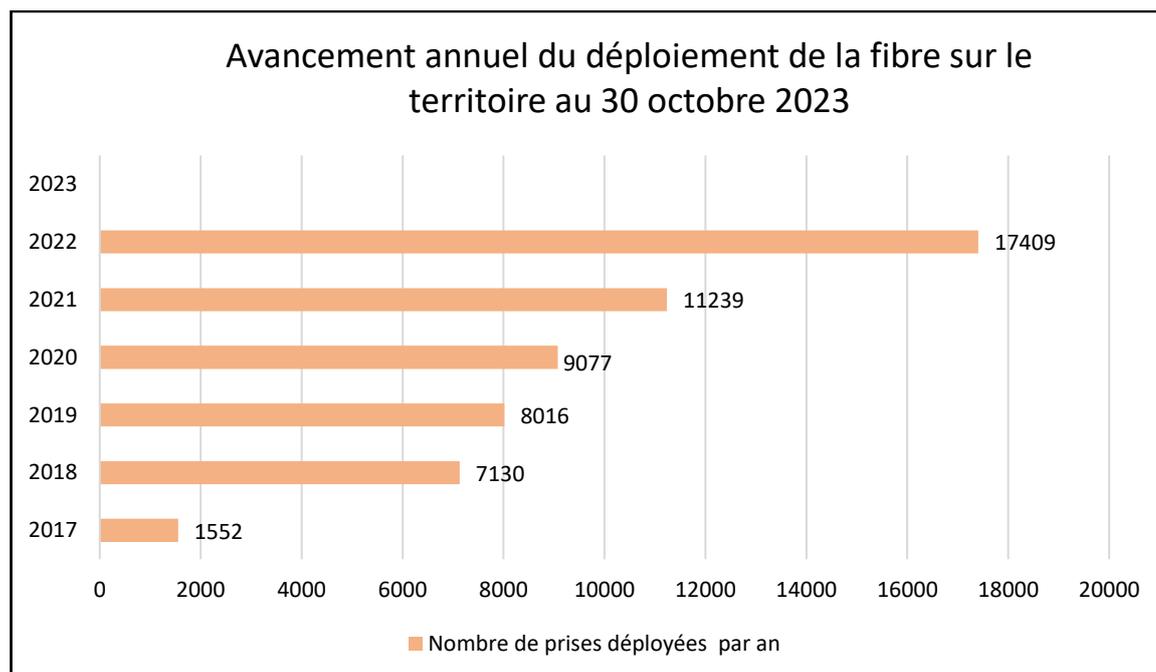
« Source : Observatoire nationale du covoiturage au quotidien »

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2.2.4. Action 11 : Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail

Le déploiement de la fibre optique : Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de l'agglomération de la façon suivante :

- ✚ La fibre est déployée via ORANGE sur Avon et Fontainebleau. L'opérateur a supporté intégralement le coût du déploiement sur le territoire de ces deux communes. On compte 8680 prises employées sur Avon et 12402 sur Fontainebleau, soit 80% de foyers raccordés sur les deux communes
- ✚ Pour les 24 autres communes, les travaux de déploiement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Seine et Marne Numérique avec des travaux financés par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau



« Source : CAPF »

En outre, une convention a été signée avec Seine et Marne Numérique pour le déploiement de la fibre sur 301 sites isolés, à rendre raccordables sur le territoire de l'agglomération, sur la période 2023-2026, et ce, pour un coût d'investissement de 411 140€ sur quatre ans.

La promotion du télétravail :



Centre d'affaires - Stop & Work

✚ **Le Stop & Work :** Le télétravail, qu'il soit à domicile ou en espace de coworking, supprime ou réduit fortement le nombre de trajets des actifs et en conséquence, réduit les émissions de CO2. La CAPF porte depuis sa genèse le télécentre « Stop & Work ». Cet espace situé sur la commune de Fontainebleau accueille chefs d'entreprises, salariés nomades, et des télétravailleurs dans des bureaux et espaces partagés. Il doit répondre aux besoins des start-ups, TPE, des indépendants mais également des PME, des grands groupes et de leurs employés dans l'optique de travailler à proximité de leur domicile ou de leur lieu de rendez-vous.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

- ✚ **Le télétravail au sein de l'agglomération** : La CAPF a également mis en place le télétravail pour ses agents. Selon les données communiquées par le service de l'administration générale au 31 décembre 2022, 24 agents exercent une partie de leurs activités professionnelles en télétravail, soit 26 % de l'effectif global. La très grande majorité des agents exerçant une partie de leurs activités en télétravail est issue de la filière administrative, ce qui s'explique principalement par le fait que les activités techniques sont difficilement éligibles au télétravail.
- ✚ **La Fabrique prospective « Télétravail et villes moyennes : quelles mutations ? »** : Le Pays de Fontainebleau fait partie avec 5 autres territoires de la fabrique prospective lancée au plan national par l'ANCT afin d'aider les EPCI accompagnés d'apprécier la réalité du télétravail dans les villes moyennes et d'en tirer des opportunités en termes d'attractivité, de renforcement de leur position de centralité et de transition écologique. A ce titre, la CAPF a intégré un dispositif déployé sur la durée d'un an (novembre 22 à novembre 23) qui a vocation à aboutir à la livraison d'un plan d'action pour favoriser le déploiement du télétravail.

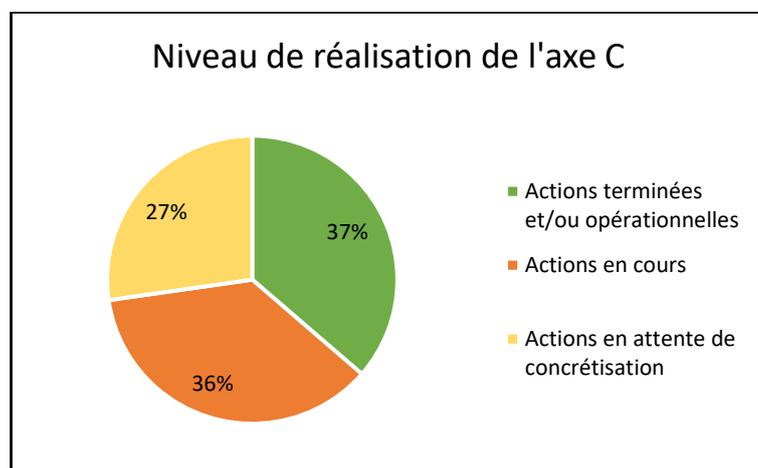
2.2.5. Action 12 : Intégrer des pistes cyclables dans les projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres bourgs du territoire

Action en lien avec l'action 8 présentée ci-dessus.

2.3. Axe C : Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation

Le changement de comportement est un enjeu clé de la transition écologique. Sans une sensibilisation et un accompagnement à une évolution des modes de vie, le progrès technique, à lui seul, ne suffira pas pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre. Le Plan Climat du Pays de Fontainebleau consacre alors, un axe et 11 actions pour favoriser le changement de comportement en termes de gestion des déchets et pratiques de consommation.

A la date du bilan, le taux d'avancement de la mise en œuvre de l'axe C s'affiche à 68 %. Quant au bilan d'exécution des actions, il se présente comme suit :



2.3.1. Action 13 : Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables

De par ses missions de protection de l'eau, et de par sa compétence développement économique, une étude sur l'élaboration d'une feuille de route en matière de foncier agricole est en cours de réalisation sur 2023. La Communauté d'agglomération met et mettra en place des plans d'actions pour animer les pratiques agricoles aux abords des aires d'alimentation de captage prioritaires (AAC) et accompagner à l'installation et/ou diversification d'exploitations agricoles.

Avancement des dossiers AAC à la date du 30 / 10 / 2023

Secteur concerné	Etape de la procédure
Bois-le-Roi	Etude de délimitation de l'AAC
Bourron-Marlotte	Etude de délimitation de l'AAC
Chartrettes	Etude de délimitation de l'AAC
Fontainebleau	Mise en œuvre du plan d'actions
Perthes-en-Gâtinais	Mise en œuvre du plan d'actions (consultation)
Samois-sur-Seine	Etude de délimitation de l'AAC
Recloses	Etude de délimitation de l'AAC
Vulaines-sur-Seine	Diagnostic Territorial Multi Pressions et Plan d'Actions

2.3.2. Action 14 : Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux

Il s'agit de faciliter et inciter à l'achat de produits locaux ce qui permet d'éviter les besoins en transport de marchandises, et donc les émissions de polluants atmosphériques produites par les véhicules transporteurs.

La CAPF a réalisé un travail de diagnostic agricole avec la Chambre d'Agriculture, dans le cadre d'un projet global de perspective de création d'une cuisine centrale intercommunale sur le territoire. Ce diagnostic a permis de mettre à jour les productions agricoles présentes sur l'agglomération ainsi que leurs débouchés actuels et perspectives de débouchés, notamment au regard de leurs intérêts potentiels par rapport au projet de cuisine centrale.

En parallèle de ce travail, un autre a été élaboré en vue de rapprocher les prescriptions techniques des communes en matière de commandes de repas livrés. Une proposition de cahier des charges techniques a été réalisée et transmise à l'ensemble des communes, en vue qu'elles puissent utiliser, si elles le souhaitent, une trame commune de cahier des charges lors de leur marché de repas livrés auprès de prestataires privés. Un premier pas, vers l'harmonisation des attentes des 26 communes en vue du projet de création de cuisine centrale intercommunale. Certaines ont souhaité aller plus loin, en se groupant pour leur commande de repas livrés.

Outre cela, l'Office de Tourisme intercommunal travaille à la valorisation des producteurs agricoles et à l'artisanat local dans leurs boutiques situées dans les deux bureaux d'informations touristiques, inscrite dans la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme.

2.3.3. Action 15 : Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique

Créer du lien entre les habitants et le tissu agricole du territoire est l'un des 4 axes de la stratégie portée par le Pays de Fontainebleau en matière d'agriculture et d'alimentation. C'est ainsi qu'une première action en format « expérimentation » a été portée en direction des enfants fréquentant des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires de l'année 2021-2022.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024



*Quand les enfants
céréalisent*

Elle s'est traduite par un programme, co-piloté par les services économiques et jeunesse de l'agglomération, co-financé par les fonds LEADER des GAL Sud 77 et GAL Gâtinais français, et dont la réalisation a été confiée à l'association « 1001 Sillons » (membre de la Coopération d'Activités et d'Emplois du « Champs des Possibles »). Cette action évoquée ci-avant intitulée « Quand les enfants céréalistent » a poursuivi plusieurs objectifs complémentaires : promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité, sensibiliser aux enjeux environnementaux, développer le lien entre la nature et l'alimentation, faire découvrir l'agriculture et le métier d'agriculteur par des rencontres auprès des exploitants.

Au total, ce sont 173 enfants qui ont été sensibilisés dans les 5 accueils de loisirs qui se sont portés volontaires.

2.3.4. Action 16 : Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité

Afin de développer l'approvisionnement local dans la restauration collective publique en circuits alimentaires de proximité, la Communauté d'agglomération met en place différentes actions dans l'objectif, à terme, de disposer d'un équipement de type cuisine centrale à l'échelle des 26 communes. Sur l'avancée du projet, plusieurs réalisations peuvent être mises en avant :

- ✚ La Communauté d'agglomération a réalisé un état des lieux du fonctionnement de la restauration collective communale, ainsi que du coût moyen payé par les communes au prestataire qui livre les repas.
- ✚ En vue d'anticiper le projet de cuisine centrale intercommunale, la Communauté d'agglomération a proposé aux communes un socle de prescriptions en matière de commande de repas livrés dans le but de faire converger les dates des contrats, de recueillir des informations concernant les denrées utilisées dans la confection des repas et de faciliter l'harmonisation des exigences.



Visite de la cuisine centrale de Charny

- ✚ La Communauté d'agglomération a réalisé deux visites d'études de cuisines centrales à destination des élus. Une visite s'est déroulée sur la commune de Charny Orée de Puisaye et une autre visite, sur la communauté de communes du Bassin de Pompey. Ces visites ont permis d'avoir un retour d'expériences des collectivités qui se sont engagées dans ces projets en termes d'ambition, de mise en œuvre et de fonctionnement. Cela a notamment permis, dans le cadre de ce projet, de converger vers des ambitions communes en matière d'approvisionnements de proximité, ainsi qu'une estimation du coût de fabrication des repas moyen liée à ce type d'équipement.

- ✚ La Communauté d'agglomération a réalisé avec la Chambre d'agriculture et ses 26 communes un diagnostic agricole territorial, qui a permis d'identifier les agriculteurs ainsi que le potentiel d'approvisionnement pour la restauration collective au regard du besoin estimé sur le territoire.
- ✚ La Communauté d'agglomération souhaite orienter son projet initial de cuisine centrale intercommunale en un projet de filière agricole alimentaire. En effet, en fin d'année 2023 / début 2024 va être lancée une étude portant sur la faisabilité organisationnelle, juridique et financière de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif mobilisant les acteurs locaux de la filière agricole alimentaire aux côtés de la Communauté d'agglomération en vue de fournir des repas en circuits alimentaires de proximité.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2.3.5. Action 17 : Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Fontainebleau.

Action non initiée en tant que telle. Toutefois, les différents axes de travail de la stratégie agricole alimentaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau font échos aux ambitions des PAT. Pour rappel, voici les différents axes de la stratégie intercommunale :

- Soutenir l'implantation et la diversification agricole alimentaire en agissant sur le foncier
 - o Pour 2023 : état des lieux et élaboration d'un plan d'actions portant sur le foncier agricole (étude avec la SAFER). Il conviendra de mettre en œuvre des actions prioritaires.
- Faciliter la transmission des exploitations agricoles
- Développer les approvisionnements locaux dans la restauration collective publique
 - o 2023 et 2024 : étude de faisabilité d'un projet de création d'une SCIC impulsée par la Communauté d'agglomération et mobilisant les acteurs locaux de la filière agricole alimentaire en vue de fournir des repas en circuits alimentaires de proximité
- Créer du lien entre les habitants et le tissu économique agricole du territoire

2.3.6. Action 18 : Accompagner les entreprises du territoire vers une logique d'économie circulaire (co-portée par la CCI)

Action non initiée

2.3.7. Action 19 : Développer les recycleries et leur activité sur le territoire (portée par le SMICTOM)

Action non initiée

2.3.8. Action 20 : Mener une réflexion sur la structuration d'une filière de méthanisation sur le territoire (portée par le SMICTOM)

Le SMICTOM a mis en place une collecte des biodéchets pour certaines catégories de détenteurs et de producteurs.

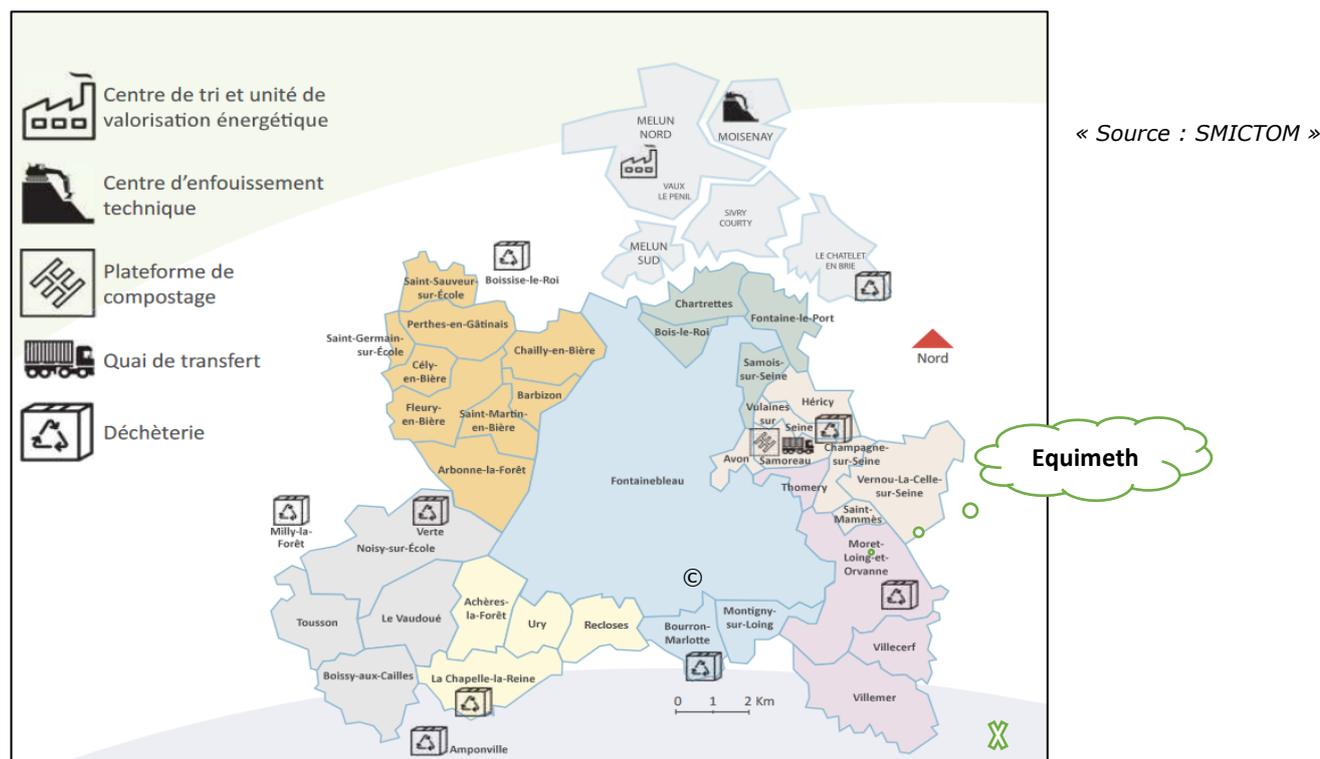
De plus, le projet EQUIMETH d'usine de méthanisation a été inauguré en septembre 2021 sur la commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE. L'unité « d'Equimeth » traite chaque année 25 000 tonnes de matières organiques issues du territoire, soit l'équivalent de deux fois les invendus alimentaires des hypermarchés de Seine-et-Marne. À l'issue de ce procédé biologique naturel, le site produit du biométhane injecté sur le réseau de gaz naturel local exploité par GRDF. Cela permet d'alimenter les communes de Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Thomery, Champagne-sur-Seine, Avon et Fontainebleau, à hauteur de 15 % de leur consommation en gaz.

Le digestat, engrais organique produit par la méthanisation, est valorisé sous la marque « Régéner » pour les besoins des cultures locales en partenariat avec 20 agriculteurs du territoire.

- + 25 GWhs = production d'énergie/an
- + 250 Nm³ = débit biométhane/h
- + 4000 foyers = (équivalent de la consommation en gaz de 4000 foyers)
- + 25000 T = matières organiques valorisées/an
- + 1300 ha = sols agricoles fertilisés par l'amendement organique/an

³ Normaux Mètre Cube : unité de mesure de quantité de gaz qui correspond au contenu d'un volume d'un mètre cube, pour un gaz se trouvant dans les conditions normales de température et de pression.

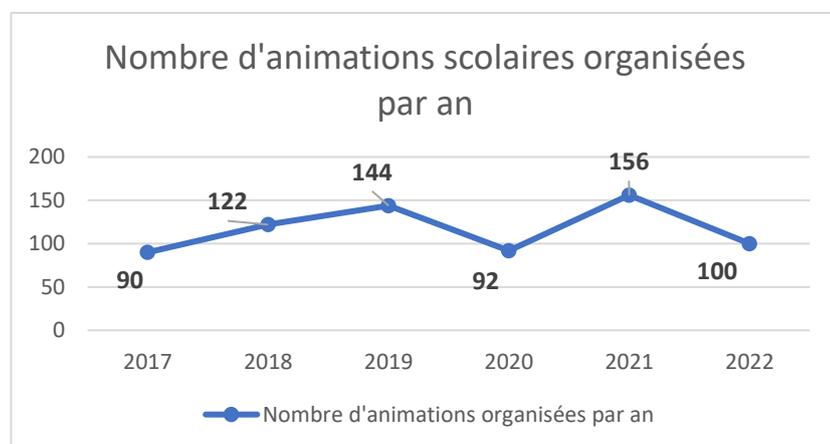
Carte des installations de traitement sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fontainebleau



2.3.9. Action 21 : Valoriser et soutenir les dispositifs de sensibilisation de la population à la limitation des déchets (Portée par le SMICTOM)

Depuis 2018, le Pays de Fontainebleau a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Pour répondre aux différents objectifs, le SMICTOM a déployé différents moyens de communication et mesures de sensibilisation à la limitation des déchets à destination de la population :

- + **Les animations scolaires :** Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif est de transmettre aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.



« Source : SMICTOM »



Animation Smictom

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

La chute des animations organisées en 2020 revient à un contexte de crise sanitaire marqué par la fermeture des établissements scolaires et la suspension des manifestations publiques. Néanmoins, une légère baisse en 2022 peut être soulignée par rapport à 2021, qui a connu une augmentation exceptionnelle, à la suite de la baisse des demandes.



✚ **La campagne Forêt Belle :** Initiée en 2018, dans le cadre de la mobilisation des acteurs du territoire autour de la lutte contre les dépôts sauvages, la campagne « #forêt**po**ubelle » se poursuit autour de 3 grandes familles d’actions : les actions préventives, les actions curatives et les actions répressives. Chaque année, le SMICTOM renouvelle son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages au côté de la Communauté d’agglomération du Pays de Fontainebleau et des acteurs du territoire signataires de la charte Propreté en forêt et lisière : les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l’Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir sur l’accroissement des dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau.

✚ **La Semaine Européenne de la réduction des déchets :** La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l’ADEME, est un moment fort de mobilisation sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets, organisée annuellement en novembre.

Exemples d’animations organisées dans le cadre de la SERD

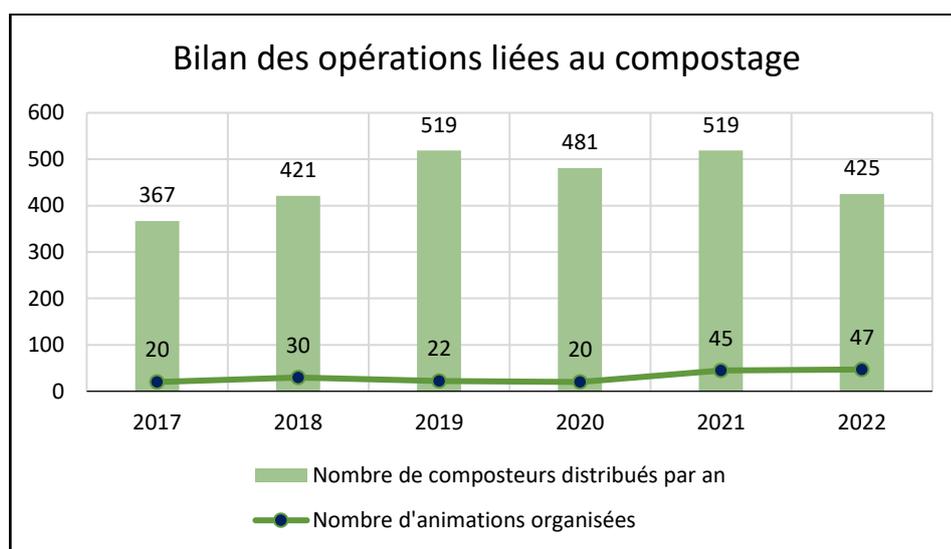
2019	2020	2021	2022
Opération « chariot écologique » au carrefour Market d’Avon	Animation « alimentation durable » : luttons ensemble contre le gaspillage alimentaire à l’accueil de loisirs de Chartrettes	Animation sur le thème de la mode durable au lycée François Couperin à Fontainebleau	Atelier récup’ lors de l’évènement « Réparons Ensemble » organisé par la Mairie de Bois-le-Roi
	Campagne de pesée des déchets au restaurant scolaire de Chailly-en-Bière	Ateliers participatifs à Chartrettes dans le cadre de son défi « Famille zéro déchet » et à Avon pour les citoyens engagés dans la démarche « Passeport pour demain »	Campagne de pesée des biodéchets produits par le restaurant scolaire du lycée Jeanne d’Arc Saint-Aspais à Fontainebleau
	Campagne de sensibilisation et opération de nettoyage de la nature de la commune de Vulaines-sur-Seine	Atelier « tawashi » à l’accueil de loisirs de Vulaines-sur-Seine	Animations compostage auprès des élèves de l’école Paul Mathéry à Avon

« Source : SMICTOM »

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

- Distribution des composteurs et communication sur le compostage collectif et individuel :** Afin de favoriser les actions inscrites dans le développement durable, le SMICTOM propose, grâce aux soutiens financiers de l'ADEME et du Conseil Régional d'Ile de France, des composteurs individuels à prix très avantageux. L'objectif est de réduire à la source les quantités de déchets produites. En complément, des animations sont également proposées autour de cette thématique.

De manière globale, le dispositif autour du compostage semble satisfaisant, comme en témoigne le nombre d'animations réalisées et le volume de composteurs distribués depuis 2017.

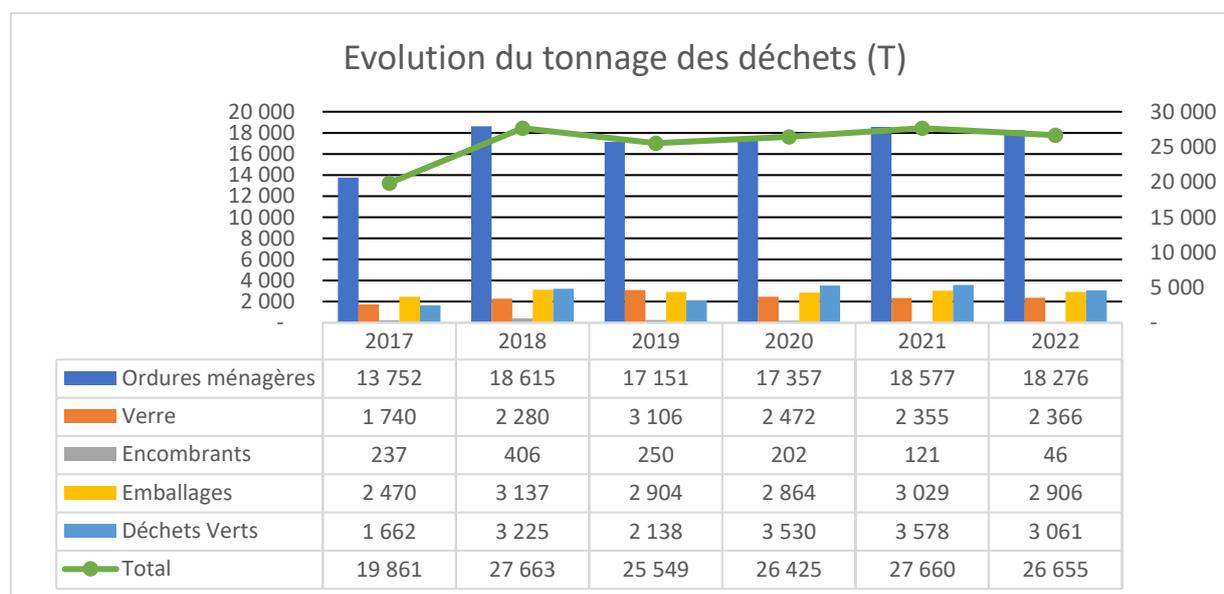


« Source : SMICTOM »

Quant aux résultats de ces différentes opérations de sensibilisation, le suivi se réfère principalement à l'évolution du tonnage des déchets collectés. Ces données ne comptabilisent cependant les tonnages collectés par le SMETOM sur les communes de la Chapelle-la-Reine, Recloses et Ury.

La légère augmentation du volume entre 2022 et 2017 revient à l'élargissement du territoire du SMICTOM (9 communes en 2017 et 23 communes à partir de 2018), ainsi que l'augmentation de la taille de population.

Nous pouvons tout de même conclure que le volume produit est en stagnation.



« Source : SMICTOM »

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2.3.10. Action 22 : Adopter un plan d'achats responsables et durables et une charte de bonnes pratiques environnementales.

Le « verdissement » progressif de la flotte automobile et du matériel d'entretien des terrains de sports : En 2022, la CAPF a remplacé deux voitures thermiques par deux voitures électriques et a acquis deux tondeuses électriques. Cette action sera poursuivie.

Mesure d'économie d'eau : Outre cela, la CAPF a engagé à partir du dernier semestre de 2022 une opération d'installation de matériels pour faire des économies d'eau visant l'ensemble de ses équipements, en partenariat avec « Jalex environnement ». Ces installations permettront d'économiser 20% du volume d'eau consommé annuellement par les équipements de l'agglomération soit environ 900 m3 d'eau économisés par an et 4 981 € sur une année d'exercice.

Charte de bonnes pratiques environnementales : En lien avec l'action 22 et l'objectif stratégique n°3 du PCAET : « Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de ses pratiques quotidiennes », la CAPF a mis en place un groupe de travail composé de représentants volontaires des différents services afin d'impulser un processus de transformation durable au sein de l'agglomération. Cette démarche expérimentale concentre les efforts sur les agents et vise à se décliner en un plan d'actions interne dans l'objectif de faire évoluer les mentalités et les comportements en matière environnementale.

2.3.11. Action 23 : Mettre en place un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique

Les écogestes antigaspi énergétique : Le gaspillage énergétique est une réelle préoccupation à l'heure où les ressources d'énergie s'amenuisent et où les besoins sont de plus en plus grands. Consciente de cette problématique, la CAPF s'est mobilisée de manière durable dans des démarches de sobriété et commence à engager de différentes actions ayant un impact immédiat et pérenne pour réduire sa consommation d'énergie :

- + Des actions relatives à l'éclairage :
 - Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments intercommunaux la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture.
 - La réduction de l'éclairage public sur les parcs d'activité : le passage à des ampoules basse consommation,
- + Des actions relatives au chauffage :
 - L'adaptation de la température moyenne de chauffage : 19°C pour les pièces occupées
- + Des actions relatives au numérique au bureau :
 - La réduction de la consommation des appareils informatiques et principalement les ordinateurs : la configuration de la mise en veille de l'ensemble des ordinateurs, l'usage majoritaire des ordinateurs portables qui consomment moins que les postes fixes, la réduction du nombre des imprimantes.

Suivi et pilotage de la consommation énergétique : La CAPF expérimente aussi un outil de suivi de la consommation de ses équipements sportifs et de ses bâtiments administratifs en gaz et en électricité. Cet outil a pour but d'aider notre collectivité à maîtriser sa consommation et à éviter les risques de surconsommation qui peuvent avoir lieu en dehors des périodes d'occupation des bâtiments.

Exemple de fiche économie : Maison des sports au 28/02/2023

FICHE ECONOMIE

REFERENCES

ETABLI LE	CLIENT / CONTRAT	PREPAREE PAR
mardi 28 février 2023	Pays de Fontainebleau	Coralie

ETABLISSEMENT

Maison des Sports
Route de l'Ermitage
77300 Fontainebleau

Hausse de la consommation d'électricité

Equipement	Compteur ENEDIS
Fournisseur	ENGIE
N° de Série	30002210633749

PLAN D'ACTION

DATE	ACTION	COMMENTAIRE
28/02/2023	Collecte des données de consommation ENEDIS	
28/02/2023	Alerte de hausse de la consommation d'électricité	Hausse en moyenne de 4.000 kWh par mois depuis novembre 2022

ESTIMATION DU RESULTAT

CALCUL	RESULTAT (en € HORS TVA)
Estimation calculée sur la facture annuelle avec un prix unitaire de 0.20 € par kWh	9 600 € hors taxes par an
Avertissement : une vérification est requise auprès du fournisseur y compris pour le calcul des taxes correspondantes	

ANNEXE TECHNIQUE

Graphique représentant la consommation d'électricité par mois de juillet 2021 à février 2023

Page 1 / 1 révision 5 du 28/02/2023- FicheEconomie-Maison_Des_Sports_022023
<http://www.zerowattheure.com>

« Source : ZeroWattheure »

2.4. D : Adaptation du territoire au changement climatique :

Afin d'anticiper les conséquences du changement climatique au niveau du Pays de Fontainebleau, le PCAET prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention aux risques liés au réchauffement climatique. Cela revient à œuvrer pour l'aménagement durable du territoire de manière à améliorer sa résilience et à soutenir la recherche et l'innovation, pour trouver de nouvelles solutions d'adaptation. Outre cela, l'intercommunalité se préoccupe également de sa biodiversité et de son patrimoine naturel. En effet, celui-ci est depuis longtemps reconnu pour ses nombreux hectares d'espaces naturels riches en faune et en flore. Ainsi, la majeure partie des espaces naturels sont sous protection, tel que le massif de Fontainebleau classé intégralement en site Natura 2000, mais également forêt de protection qui induit une interdiction de changement d'usage du sol. En plus de posséder de nombreuses réserves biologiques, le territoire fait partie de la Réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais et du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. De ce fait, le Plan Climat propose de maintenir ce niveau de protection et de coupler le programme d'actions avec les mesures déjà mise en place.

A présent, l'axe D qui traduit l'ensemble des objectifs précités dans ses 8 actions, affiche un taux d'avancement global de 40%. Quant au bilan d'exécution des actions, il se présente comme suit :

Niveau de réalisation de l'axe D

- Actions terminées et/ou opérationnelles
- Actions en cours

Accusé de réception en préfecture
 077-200072346-20240116-2023-189-DE
 Date de réception préfecture : 16/01/2024

Bilan à mi-parcours PCAET

2.4.1. Action 24 : Développer l'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, bâtiments de zones d'activités économiques, bâtiments publics.

Action non initiée

2.4.2. Action 25 : Développer la valorisation du bois et la filière bois énergie sur le territoire

Un projet de chaufferie biomasse porté par la Ville de Fontainebleau entrera en phase opérationnelle courant 2025. La chaufferie permettra de chauffer la piscine de la Faisanderie, l'hôpital, les logements du bailleur Les Foyers de Seine-et-Marne et le château.

2.4.3. Action 26 : Soutenir l'expérimentation menée par Transdev sur la mise au point d'un carburant alternatif (HVO) et mener une réflexion sur une potentielle extension vers d'autres acteurs

Avec le financement de IDF Mobilités, Transdev IDF agit pour faire évoluer sa flotte de véhicules de transport de manière écologique et respectueuse de l'environnement. Cet engagement mise sur plusieurs axes à savoir le déploiement de bus électriques sur le territoire francilien et la réduction des émissions des parcs de véhicules existants par l'utilisation de carburants HVO (huile végétale hydrotraîtée).

A l'échelle de la CAPF, les bus sur le secteur de Vulaines-sur-Seine, dont l'exploitant est Transdev sont passés au gaz depuis 2022.

A partir de janvier 2023, les conversions se sont poursuivies. L'évolution des bus a touché l'ensemble des lignes du territoire (1, 2, 3, 4...) pour s'affranchir du gazoil et passer à la solution biogaz.

2.4.4. Action 27 : Encourager l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme

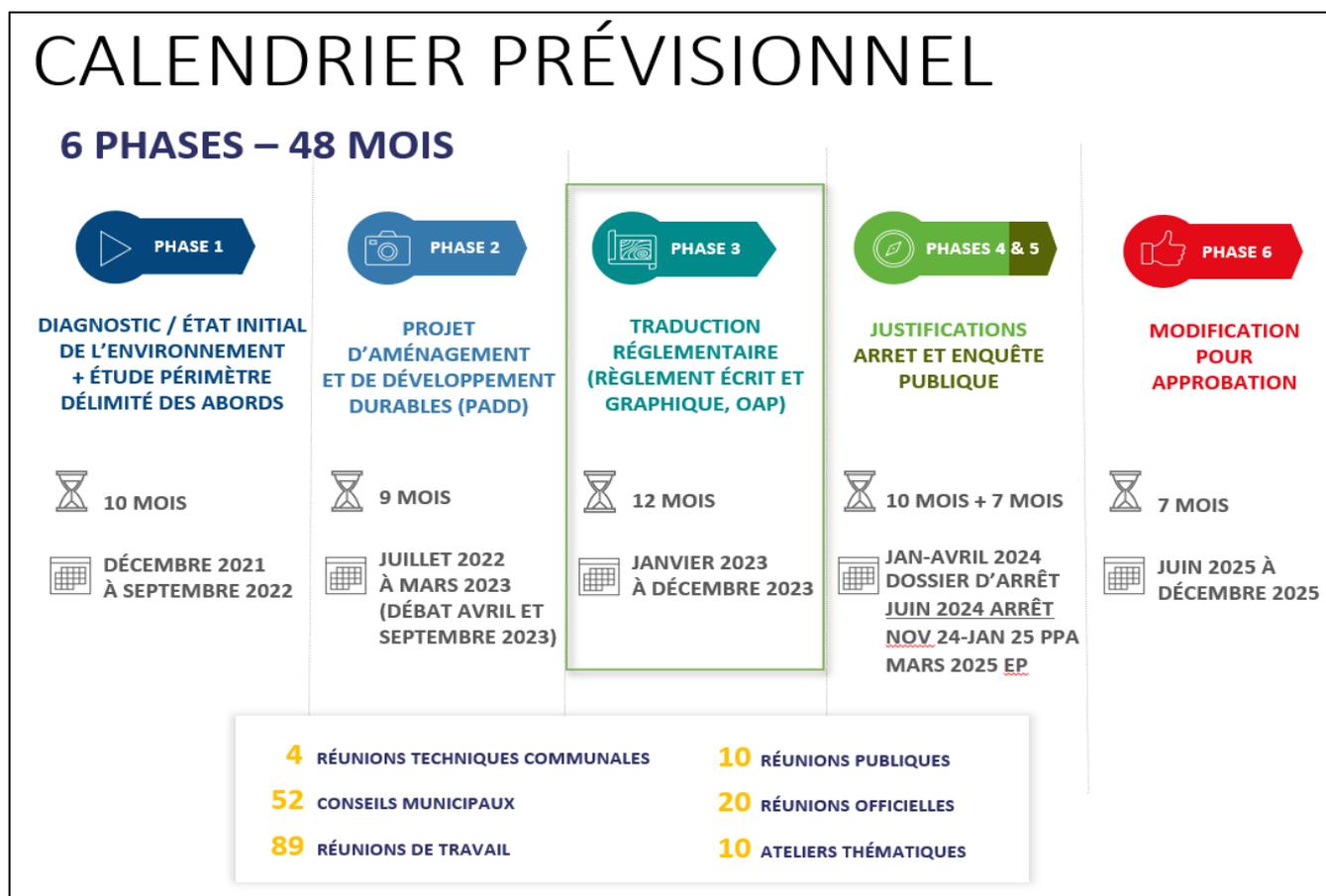


Le PLUi : Les lois Grenelle ont élargi le spectre du PLU et ont initié ainsi le PLUi. La CAPF a lancé depuis 2021 son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) patrimonial, paysager et environnemental. Il permettra d'encadrer l'utilisation des sols, les aménagements, la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau. Le PLUi sera, une fois exécutoire, le seul et unique document référent d'urbanisme pour les 26 communes.

La CAPF est en phase d'élaboration du règlement écrit et graphique ainsi que les OAP depuis le début de l'année 2023 et jusqu'à début 2024, avec un objectif d'arrêter le PLUi en conseil communautaire en juin 2024.

Le PADD débattu en conseil communautaire d'avril 2023, a permis de dessiner des orientations à fort enjeux environnementaux : l'aménagement durable du territoire, la préservation des espaces agricoles naturels et forestiers, le développement des ENR... Ces orientations seront ensuite traduites par des OAP thématiques ayant vocation à répondre aux enjeux inscrits dans le PCAET : OAP thématique « Continuités écologiques, Biodiversité & Paysage » et OAP thématique « Energie et Climat ».

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024



Le PLH : La CAPF a élaboré entre 2020 et 2023 son PLH 2024-2030, et ce en partenariat avec ses 26 communes et l'ensemble des acteurs du territoire concerné. Ce dispositif concerne toutes les composantes de l'habitat et se décline en 5 orientations ayant pour but de répondre aux enjeux du territoire en termes d'habitat :

- ✚ Encadrer le développement urbain tout en préservant le cadre de vie remarquable du territoire
- ✚ Accompagner le parcours résidentiel des ménages
- ✚ Améliorer et requalifier le parc de logements existants
- ✚ Apporter une offre adaptée aux différents publics spécifiques
- ✚ Piloter et animer la stratégie de la CAPF en matière d'habitat.



Réunion publique PLH - Chartrettes

Conformément à la réglementation, la CAPF a veillé à la bonne articulation entre son PCAET et son PLH. En effet, les deux documents partagent l'ambition d'améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et de lutter contre la précarité énergétique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2.4.5. Action 28 : Coordonner l'activité des syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Afin de permettre l'inscription de ses compétences GEMAPI sur le territoire de manière plus intégrée et efficace, la CAPF a délégué l'exercice de ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à 3 Syndicats : le SEMEA, l'Epave du Loing et le SM4VB.

Actions concrètes du SEMEA (liste non exhaustive) :

<p>Actions 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme pluriannuel d'entretien du bassin versant de la Mare-aux-Evées 2020-2023 : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'entretien en 2020, 2021 et 2022. - Maitrise d'œuvre préalable aux travaux de réduction du risque « inondation » dans la tête de bassin du ru de la Mare-aux-Evées et dans le hameau de Faÿ, commune de Chailly-en-Bière : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude de faisabilité - Etude de modélisation hydraulique dans le bassin versant de la rivière Ecole : <ul style="list-style-type: none"> • Attribution du marché public - Définition d'une stratégie de réduction de l'aléa dans le bassin versant de l'Ecole : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des enquêtes auprès des Communes • Recueil et analyse des photographies et vidéos 	<p>Actions 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique de la tête de bassin du Rebais et du marais de Baudelut à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de l'étude de faisabilité ○ Validation du diagnostic territorial et du programme d'actions - Maitrise d'œuvre préalable aux travaux de réduction du risque « inondation » dans la tête de bassin du ru de la Mare-aux-Evées et dans le hameau de Faÿ, commune de Chailly-en-Bière : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition du besoin ○ Rédaction du CCTP ○ Sollicitation des financements - Lutte contre les inondations dans le bassin versant du ru des Vaux à Cély : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etude de faisabilité ○ Réalisation du diagnostic territorial
---	--

« Source : SEMEA »

2.4.6. Action 29 : Conserver et protéger les corridors écologiques et cœurs de nature

C'est l'une des actions phares qui traduit l'objectif stratégique de la CAPF de « Préserver la biodiversité et les espaces naturels du territoire », et qui complète davantage les différents éléments biodiversité retrouvés dans les différentes orientations du PCAET. Par cette action, la CAPF entend :

- ✚ Consolider les mesures de protection déjà en place : développer la biodiversité du territoire.

Ces enjeux sont aujourd'hui fortement considérés dans le cadre de l'élaboration du PLUi en cours d'élaboration.

Lutte et destruction des nids de frelons asiatiques : Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la CAPF souhaite s'engager dans une lutte collective et volontaire contre ce nuisible présent sur son territoire. Il est à noter que les communes de Bois-le Roi, Recloses et Ury se sont mobilisées de manière individuelle et prennent en charge la destruction des nids de frelons asiatiques à titre gracieux.

Dans ce sens, et afin d'assurer une politique coordonnée et efficace sur son territoire, la CAPF a conventionné, courant juin avec le GDSA 77 en vue d'assurer, autant que de besoin, la destruction des nids sur l'ensemble de son territoire et selon un protocole sécurisé sur le plan à la fois sanitaire et environnemental. Les interventions se limitent au domaine public (et privé de l'agglomération) et des 26 communes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

2.4.7. Action 30 : Sensibiliser la population aux risques d'incendies de forêt

D'après l'ONF, le risque de feu de forêt sur le territoire de la CA du Pays de Fontainebleau est réel, notamment en période chaude. Par exemple, à l'été 2015, plus de 22 hectares de forêt ont été brûlés dans les forêts domaniales de Fontainebleau, de la Commanderie et des Trois Pignons.

Cette action n'est pas initiée en tant que telle. Toutefois, et afin de prévenir ces événements, l'ONF œuvre de différentes manières :

- Campagnes d'information et de sensibilisation des promeneurs, touristes et automobilistes à faire attention à leurs comportements en forêt via les réseaux sociaux, notamment via le groupe Facebook « La forêt de Fontainebleau »,
- L'installation de panneaux sur les parkings et les aires d'accueil,
- La surveillance des feux par drone afin de limiter les départs de feux et augmenter l'efficacité de la surveillance et de la lutte contre les incendies,
- Réflexion en cours sur l'extension de l'utilisation de drones pour éteindre les départs de feu.

2.4.8. Action 31 : Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols



Pôle recherche - École des Mines

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris (Mines Paris) s'est rapprochée courant 2021 de la CAPF afin de présenter un projet répondant aux enjeux ciblés au sein de cette action. Il s'agit d'un projet d'étude expérimentale de la géothermie de surface et d'amélioration de la performance des systèmes de chauffage/refroidissement.

En 2022, un premier diagnostic du terrain a été réalisé afin de pré-identifier les sites éligibles au projet. Le Stop & work de Fontainebleau et le Gymnase de Chartrettes ont été fléchés pour accueillir ce dispositif expérimental. Fin 2022, une demande de subvention a été déposée auprès de l'ADEME afin d'étudier la faisabilité du projet.

En mars 2023, l'ADEME et la Région ont co-financé la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'installation de géothermie de surface via la subvention « Chaleur et Froid renouvelable ».

3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et de la qualité de l'air :

Cette partie vise à faire un point d'étape sur l'état des grands indicateurs d'impact du territoire. Les données territoriales sont fournies par les observatoires franciliens suivants :

- Rose, le Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions des gaz à effet de serre de la Région Ile de France pour les consommations d'énergie, la production énergétique et les émissions de GES sur le territoire, entre 2005 et 2018
- L'application Dido du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour les consommations d'électricité, de gaz naturel et de chaleur et de froid, entre 2019 et 2021.
- GRDF met à disposition des EPCI les données de consommations en gaz.
- Airparif met à disposition des EPCI les émissions de polluants atmosphérique jusqu'en 2019, soit un an avant l'entrée en vigueur du PCAET.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

3.1. Les émissions GES :

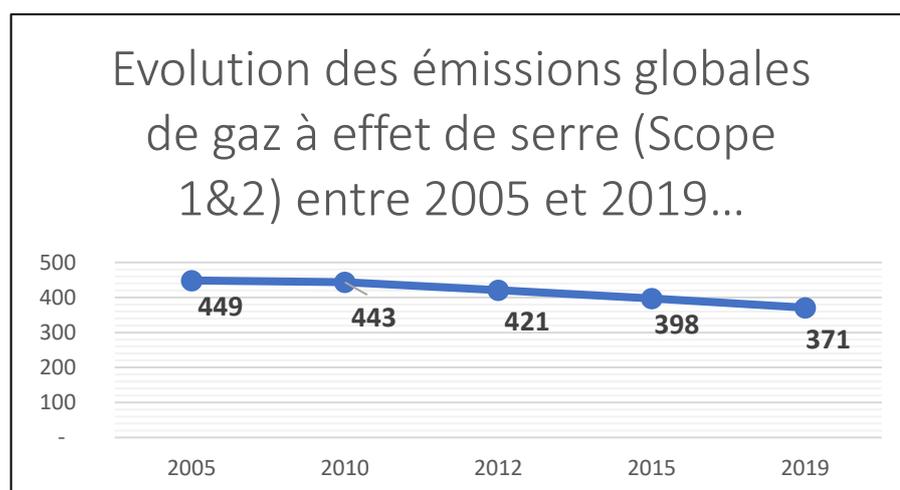
Cette partie combine les émissions GES par secteur d'activités sur l'ensemble du territoire et celles relatives aux activités propres à la CAPF.

3.1.1. Les émissions GES liées aux activités du territoire :

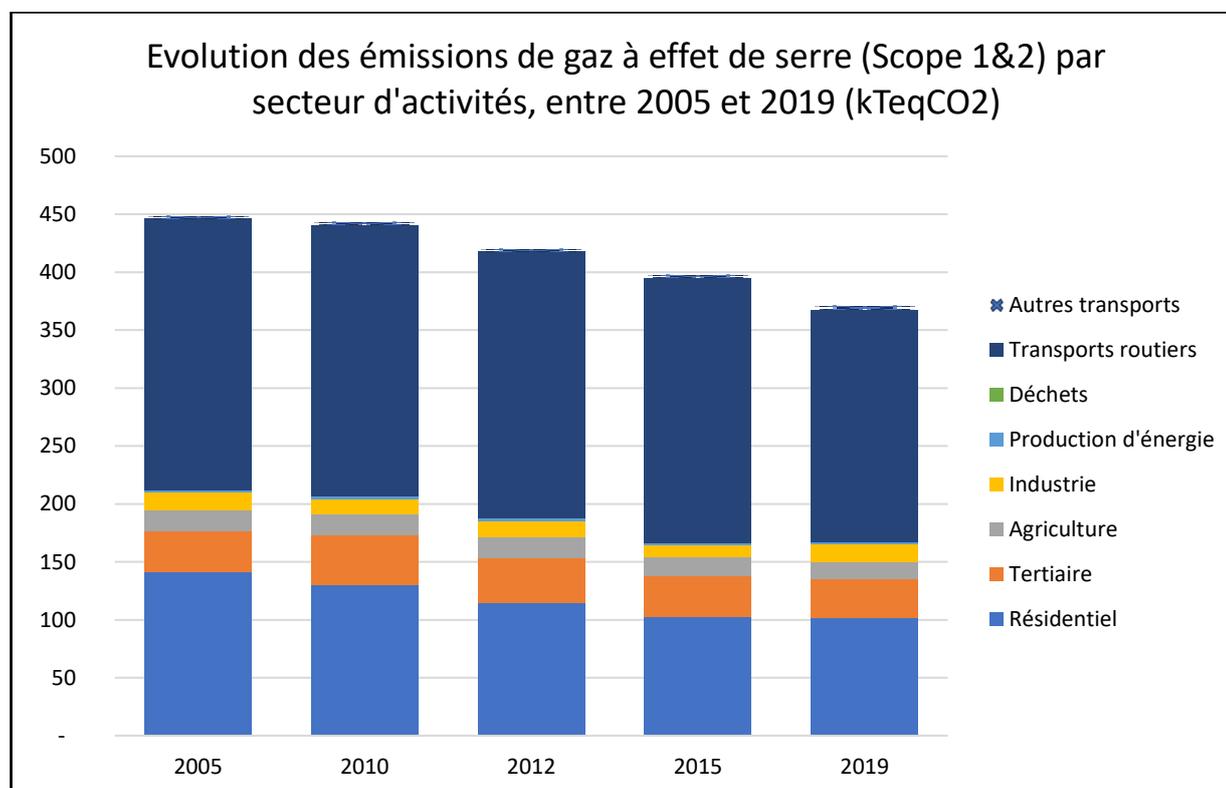
Il s'agit des émissions directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines au sens large (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture...) ou par des sources naturelles.

Pour rappel, les données du diagnostic du PCAET s'arrêtaient à 2015.

En 2019, les émissions de GES sont de 371 kTeqCO₂ pour le Pays de Fontainebleau et proviennent principalement du secteur du transport routier (54%) et du secteur résidentiel (28%).



« Source : ROSE, 2021 »



« Source : ROSE »

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Taux d'évolution des émissions GES (Scope 1&2⁴) par secteurs d'activités entre 2005 et 2019 (%)

Résidentiel	Tertiaire	Agriculture	Industrie	Production d'énergie	Déchets	Transports routiers	Autres Transports	Total
-28%	-11%	-12%	-7%	0%	/	-15%	50%	17%

Poids des secteurs sur la baisse globale des émissions des GES du territoire entre 2005 et 2019 (kTeqCO₂)

Résidentiel	Tertiaire	Agriculture	Industrie	Production d'énergie	Déchets	Transports routiers	Autres Transports	Total
-28%	-11%	-12%	-7%	0%	/	-15%	50%	17%
-40	-2	-2	-1	0	/	-34	1	-78

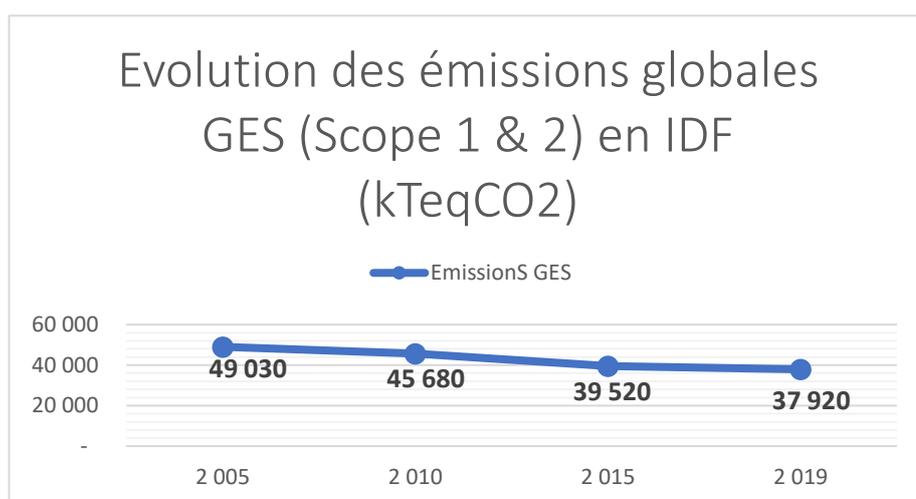
Entre 2005 et 2019, il est observé une diminution des émissions de GES (-17%). Cette baisse revient principalement à la diminution des émissions du résidentiel (28%), du transports routiers (15%), de l'agriculture (12%) et du tertiaire (11%). Il est à noter que la CAPF dispose de peu de leviers sur le secteur des transports qui relève de la compétence de IDF Mobilités. Pour le secteur du résidentiel et du tertiaire, la diminution constatée peut être expliquée par une meilleure gestion des consommations énergétiques et l'engagement des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments par les particuliers et le petit tertiaire privé engagée par la CAPF, bien avant sa traduction explicite dans le PCAET (action 1 et 3 du PCAET).

Néanmoins, les données disponibles (de 2019) sont antérieures à la mise en œuvre du PCAET. Elles ne permettent pas donc d'évaluer le dynamisme engagé par le programme d'actions.⁵

Comparaison avec les émissions GES à l'échelle régionale :

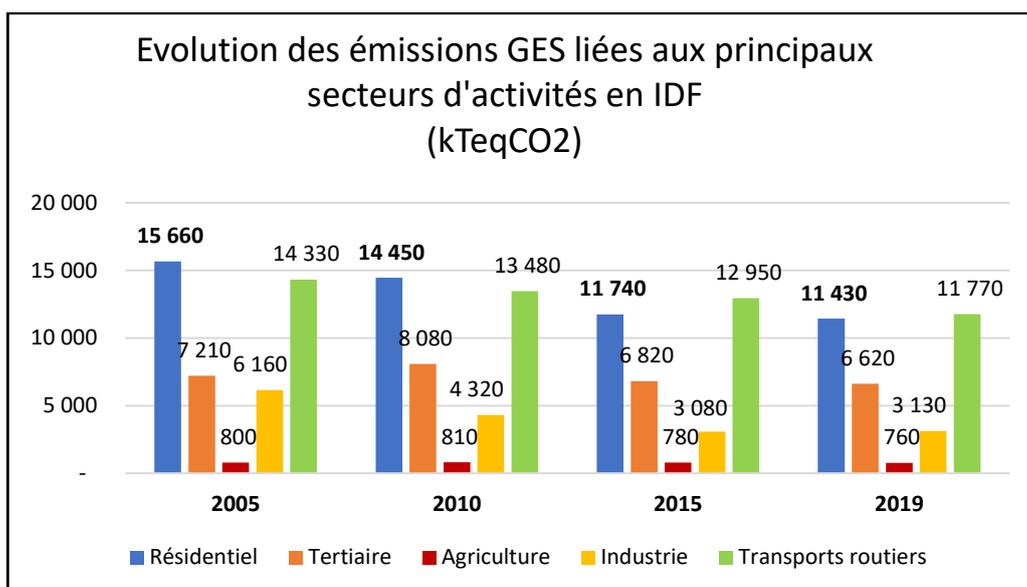
Concernant le niveau régional, une même tendance à la baisse peut aussi être constaté. Les émissions GES (Scope 1&2) ont diminué entre 2005 et 2019 de 23%.

Le secteur de l'industrie enregistre la plus forte baisse (-49%). Ces émissions sont portées pour plus des trois quarts par les secteurs résidentiel, tertiaire et le secteur des transports routiers, avec respectivement 30%, 17.5% et 31% du bilan. Malgré tout, ces secteurs présentent aussi une baisse non négligeable, notamment le secteur résidentiel (-27%) et les transports routiers (-18%).



⁴ La notion de « Scope » ou « périmètre correspond aux émissions de gaz à effet de serre d'une organisation, selon qu'il s'agisse d'émissions directes ou indirectes. Le Scope 1 renvoie à toutes les émissions directes, issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...). Quant au Scope 2, il s'agit des émissions indirectes issues de la consommation d'électricité et des réseaux de chaleur / froid.

⁵ N.B : Les données de 2021 seront disponibles en début d'année 2024.



« Source : Airparif »

3.1.2. Les émissions GES « Patrimoine et Compétence » :

Afin de contribuer à son niveau à la lutte contre le changement climatique et afin de répondre à ses obligations réglementaires, la Communauté d'agglomération a réalisé en 2022 son premier Bilan Carbone.

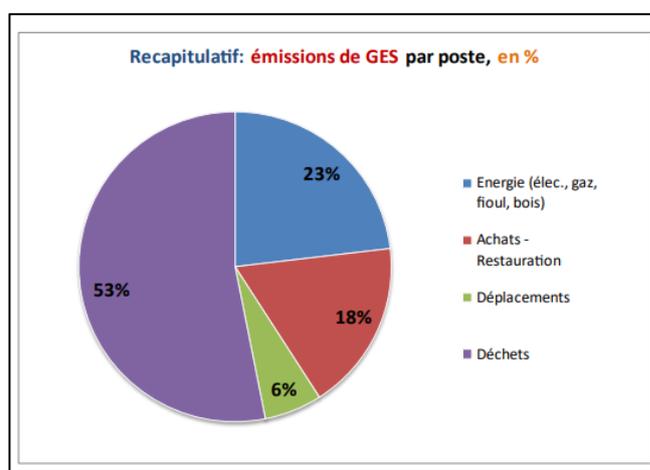
Ce bilan fournit une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre généré par le patrimoine et les services de la collectivité et permet de mettre en évidence les actions envisageables de réduction de son empreinte carbone.

De plus, de manière volontaire, la Communauté d'agglomération a souhaité intégrer à son bilan les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par ses communes.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la Communauté d'agglomération fait apparaître un total d'émissions de gaz à effet de serre de 21 000 tonnes d'équivalent CO₂ pour l'ensemble du patrimoine et des compétences de la collectivité.

Il met également en évidence le poids important des émissions liées aux déchets, représentant 53% des émissions de la collectivité.

« Source : 500PPM, 2023 »



⁶ Les émissions de gaz à effet de serre, sont présentées uniquement à climat réel, c'est-à-dire, sans tenir compte des particularités climatiques de la période étudiée. En effet, il n'existe pas à ce jour de méthodologie partagée pour corriger les émissions de gaz à effet des variations du climat, comme c'est le cas pour les consommations énergétiques. De plus, la réglementation demande aux territoires de fournir ces bilans à climat réel.

3.2. Les consommations énergétiques :

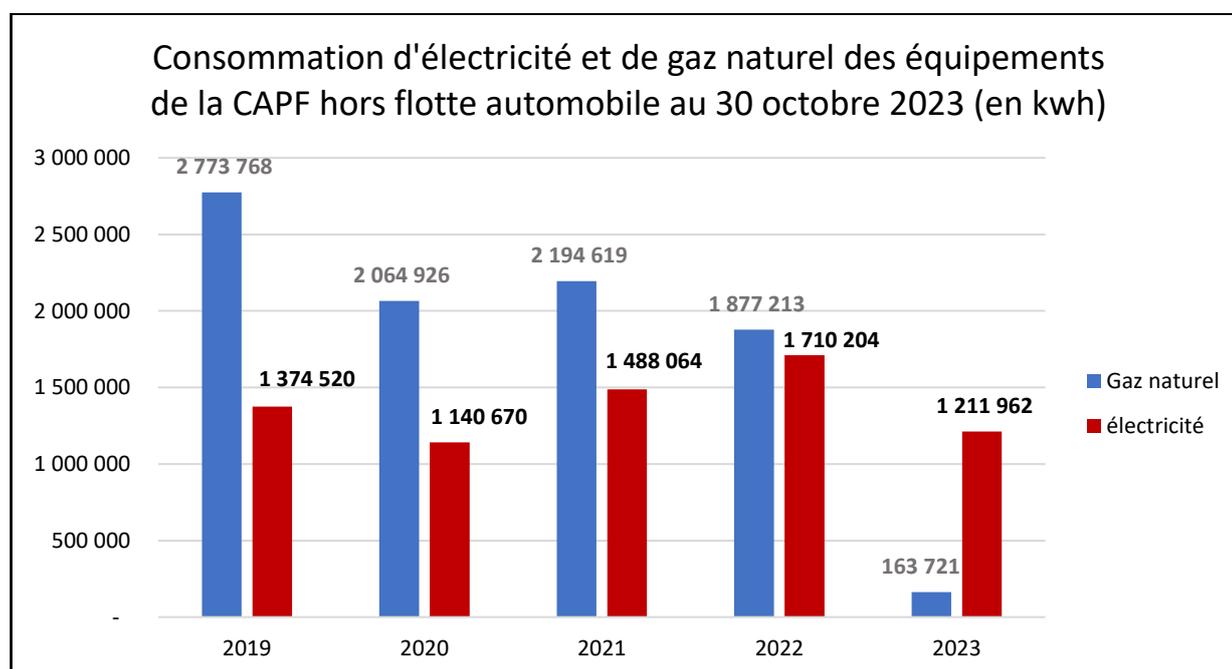
Les émissions GES sont principalement liées à la consommation énergétique, principalement en gaz et en électricité.

3.2.1. Les consommations liées au Patrimoine de la CAPF :

Cette partie met en évidence les consommations en gaz et en électricité liées au patrimoine de la CAPF, dans le périmètre de ses compétences. Le périmètre d'étude s'élargit aux 16 équipements sportifs et administratifs de l'agglomération sur la période de 2019 à 2022. Au regard du contexte sanitaire, l'année 2020, année d'adoption du PCAET, ne peut pas être considérée comme une année de référence.

La consommation électrique a connu une augmentation de 24% sur la période en question.

Quant aux consommations en gaz, le graphique ci-dessous nous montre une baisse de 32% entre 2019 et de 2022.



« Source, Zerowattheure, 2023 »

3.2.2. Les consommations liées aux activités du territoire :

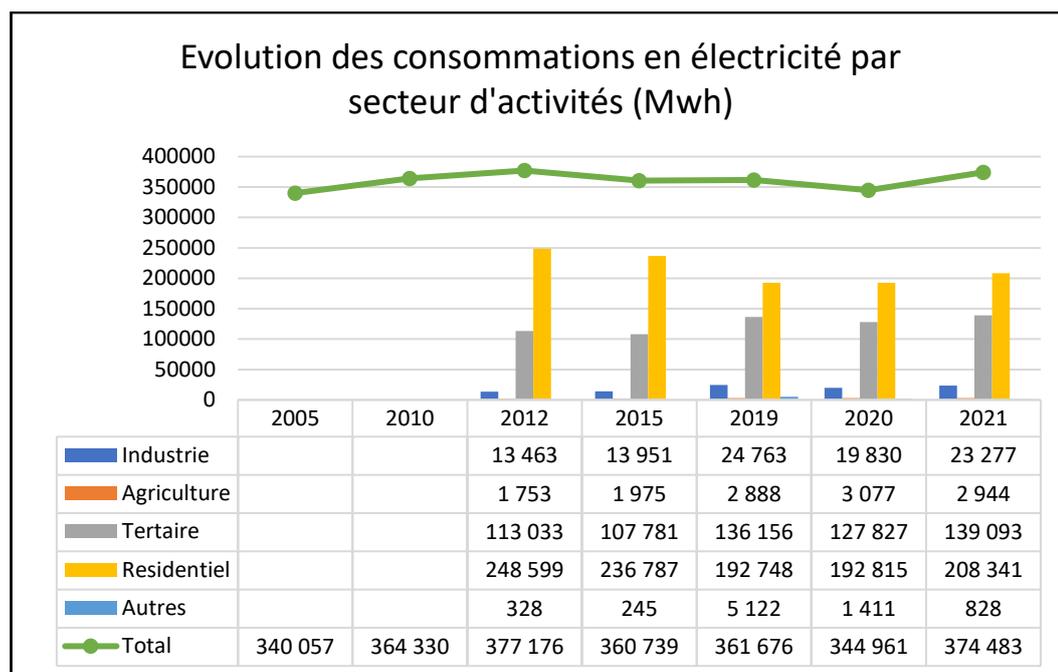
Zoom sur les consommations en électricité :

Concernant l'électricité, on constate pour la période de 2005 à 2021 une légère augmentation d'environ 10%. Cette hausse s'explique par une augmentation des activités socioprofessionnelles sur cette période (2% entre 2014 et 2020 selon l'INSEE).

Dans le détail des postes, on observe aussi une évolution différente d'un secteur à un autre. Considérant l'année 2019 comme année de référence avec les consommations les plus basses par rapport au périmètre d'étude, on constate la prépondérance du secteur résidentiel, principal consommateur d'électricité sur le territoire, suivi par le secteur tertiaire et de l'industrie.

Néanmoins, les années 2020 et 2021 représentent deux années assez particulières du fait de la crise sanitaire. Il convient donc de les considérer avec prudence. Cependant, la hausse des consommations constatée en 2021 est due principalement au secteur de l'habitat et peut être expliquée par le confinement de la population.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024



« Source : Agence ORE »

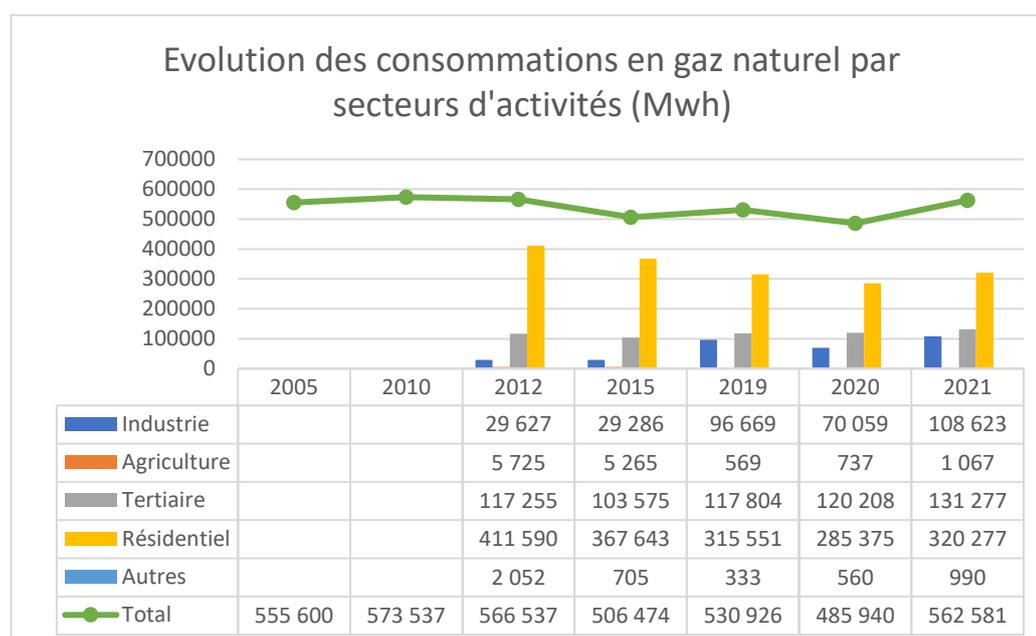
***NB :** les données de 2005 et 2010 proviennent de la plateforme ROSE.

Zoom sur les consommations en gaz naturel :

Concernant le gaz naturel, la lecture des données de consommation peut se faire de la manière suivante :

- De 2005 à 2019 : une première tendance à la baisse avec une diminution de 4.5% sur la consommation globale, avec une baisse significative des secteurs du résidentiel.
- De 2019 à 2021 : une hausse de 6% qui revient principalement aux secteurs tertiaires et de l'industrie, qui ont augmenté respectivement de 11.5% et 12.37%.

Néanmoins, les années 2020 et 2021 représentent deux années assez particulières du fait de la crise sanitaire. Il convient donc de les considérer avec prudence.



« Source : Agence ORE »

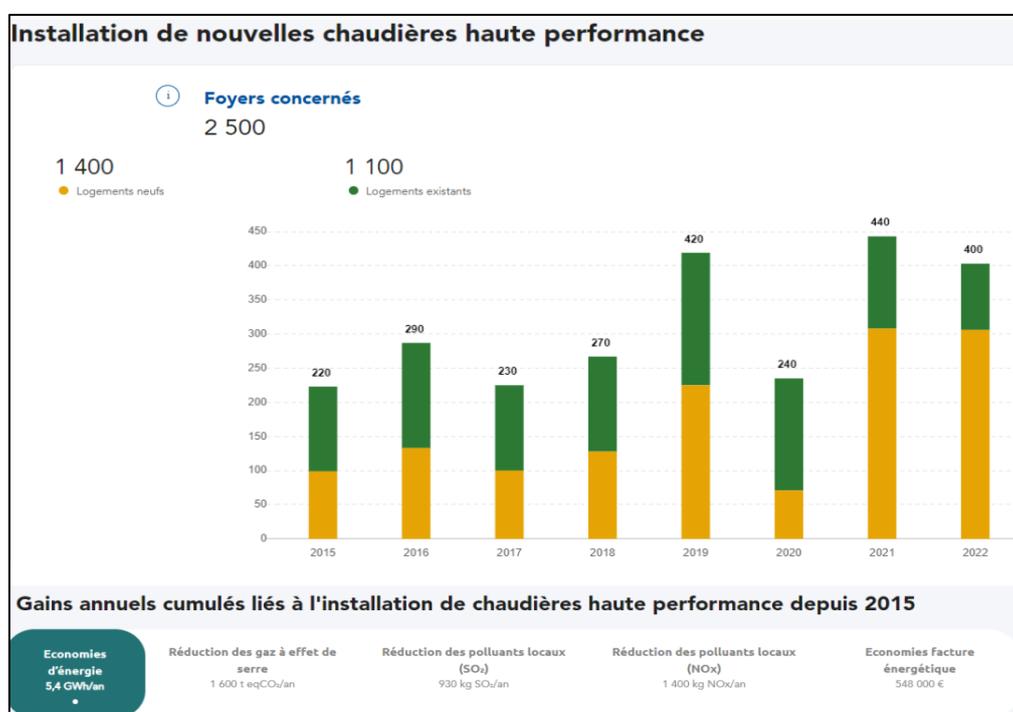
Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

📌 **Zoom sur les consommations en gaz sur le réseau opéré par GRDF :**

Les détails de consommation en gaz communiqués dans les graphiques ci-dessous ne concernent que le réseau de GRDF qui dessert 23 communes sur le territoire, soit 97.4% de la population du Pays de Fontainebleau. Concernant le secteur du résidentiel, GRDF fait depuis 2015 le suivi des actions de remplacement des chaudières de haute performance permettant de réaliser des économies sur la consommation énergétique sur son réseau. Au total, 2500 foyers ont été concernés par l'ensemble des actes, soit 5.4 GWh de gains annuels cumulés depuis 2015.

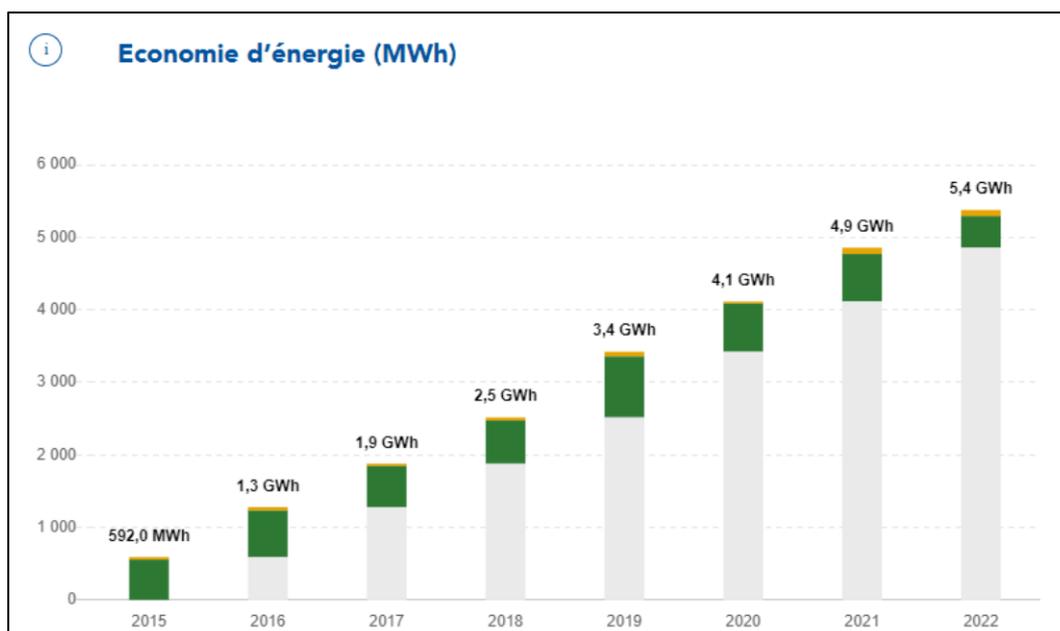


« Source : GRDF, 2023 »



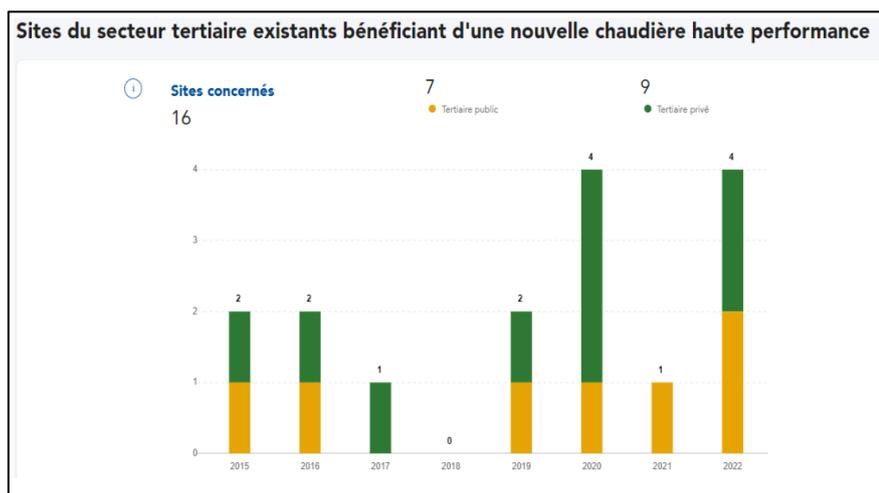
« Source : GRDF, 2023 »

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

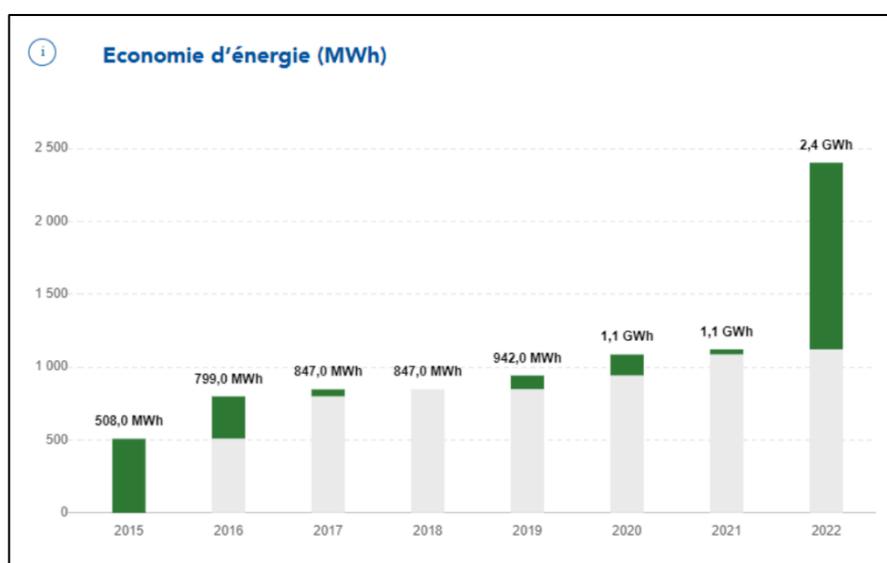


« Source : GRDF, 2023 »

Concernant le secteur tertiaire, l'installation de chaudière haute performance a concerné 16 sites dont 7 sites relevant du secteur du tertiaire public.



« Source : GRDF »



« Source : GRDF »

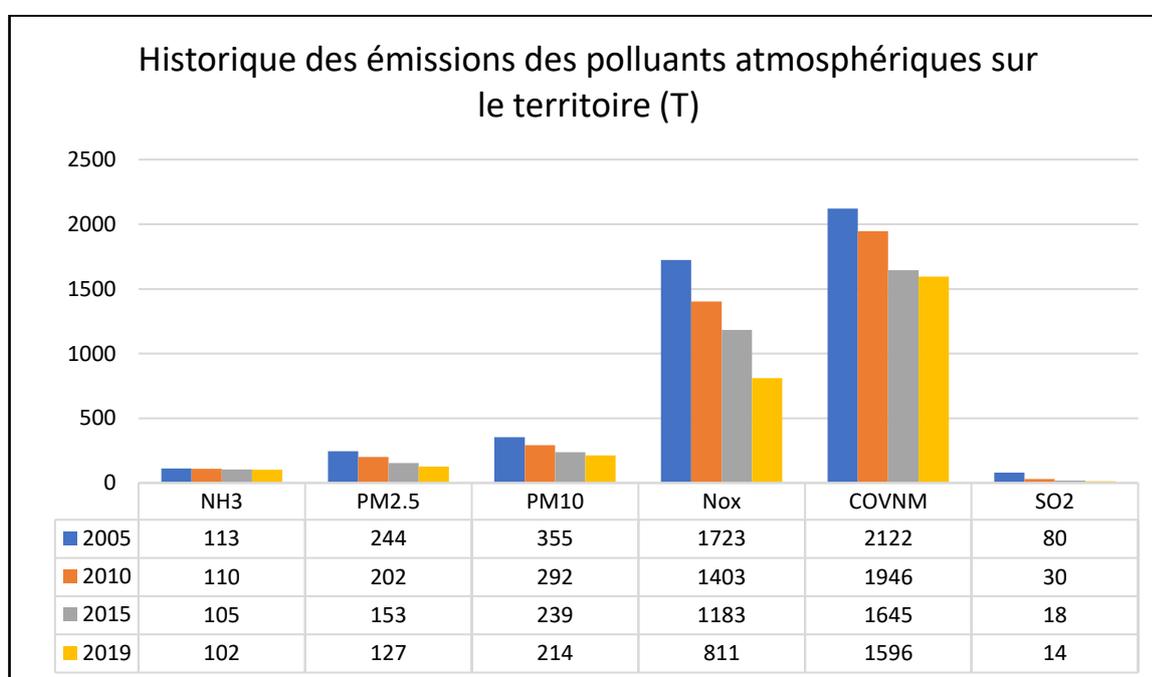
Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

3.3. Les émissions de polluants atmosphériques :

La qualité de l'air du territoire dépend majoritairement de l'intensité des émissions polluantes, ainsi que de la météorologie qui conditionne notamment la dispersion ou l'accumulation des polluants dans l'atmosphère. Il s'illustre par le suivi des concentrations des polluants suivant : Dioxyde d'Azote (NO₂), Particules fines inférieures à 2.5µm (PM_{2.5}), Particules fines inférieures à 10µm (PM₁₀), Ozone (O₃) et Benzène. Les données exposées ici correspondent aux données relevées en 2020 sur le territoire par Airparif.

Ce bilan relève une tendance à la baisse de l'ensemble des polluants entre 2015 et 2019 :

- Une diminution de 48% des émissions des PM_{2.5} et de 40% des PM₁₀, provenant majoritairement du résidentiel et du transport routier.
- Une légère diminution de 10% des émissions de NH₃ liées principalement aux activités agricoles.
- Une baisse de 53% des émissions de NO₂ issues principalement du secteur du transport routier (71% en 2019)
- Une baisse non négligeable des émissions des COVNM de 25% issues principalement des émissions naturelles (73% en 2019)



« Source : Airparif »

Concernant les concentrations, l'inventaire Airparif de 2021 donne les résultats suivants :

- ✚ Le Pays de Fontainebleau respecte les valeurs limites pour la majorité des polluants.
- ✚ Le COVNM est l'un des polluants les plus présents sur le Pays de Fontainebleau et sont en grande partie d'origine naturelle. Il s'agit très probablement des COV dus au bois, le chêne étant très émissif et très présent en forêt.

En revanche, des pics de pollution peuvent entraîner des dépassements de valeur limite horaire en zone urbaine, notamment pour le Nox et les particules fines

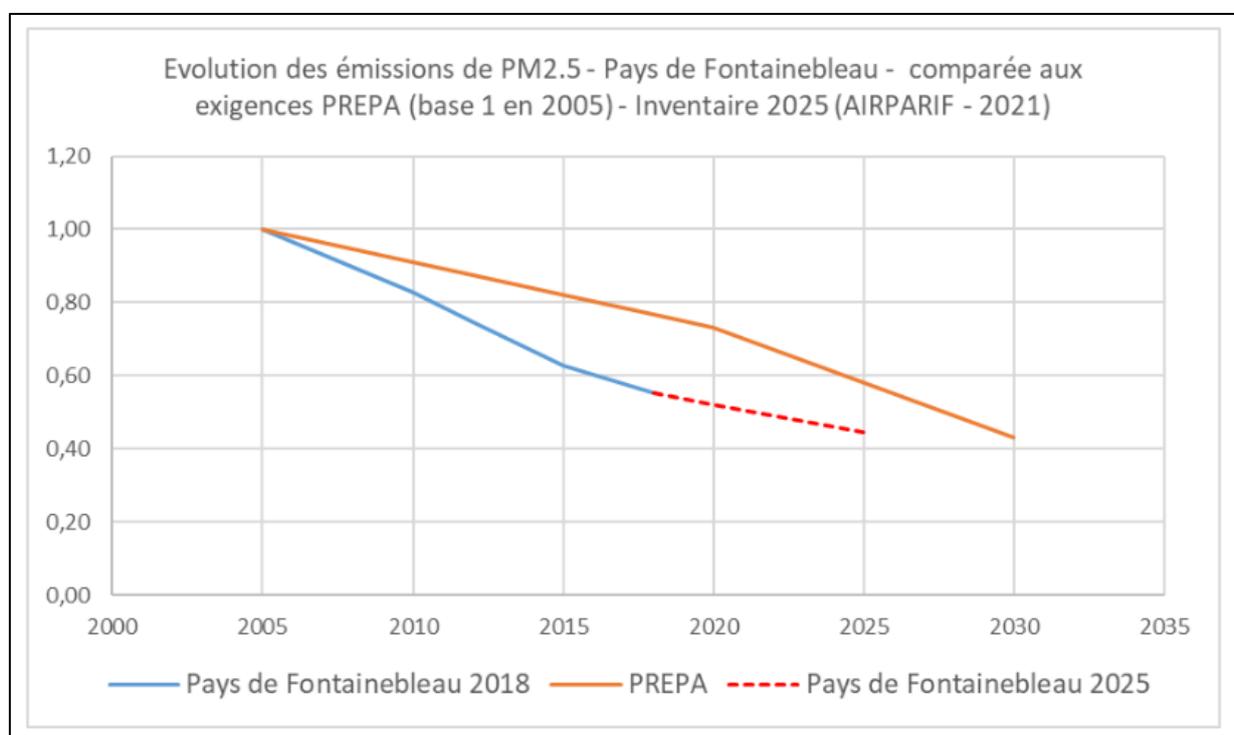
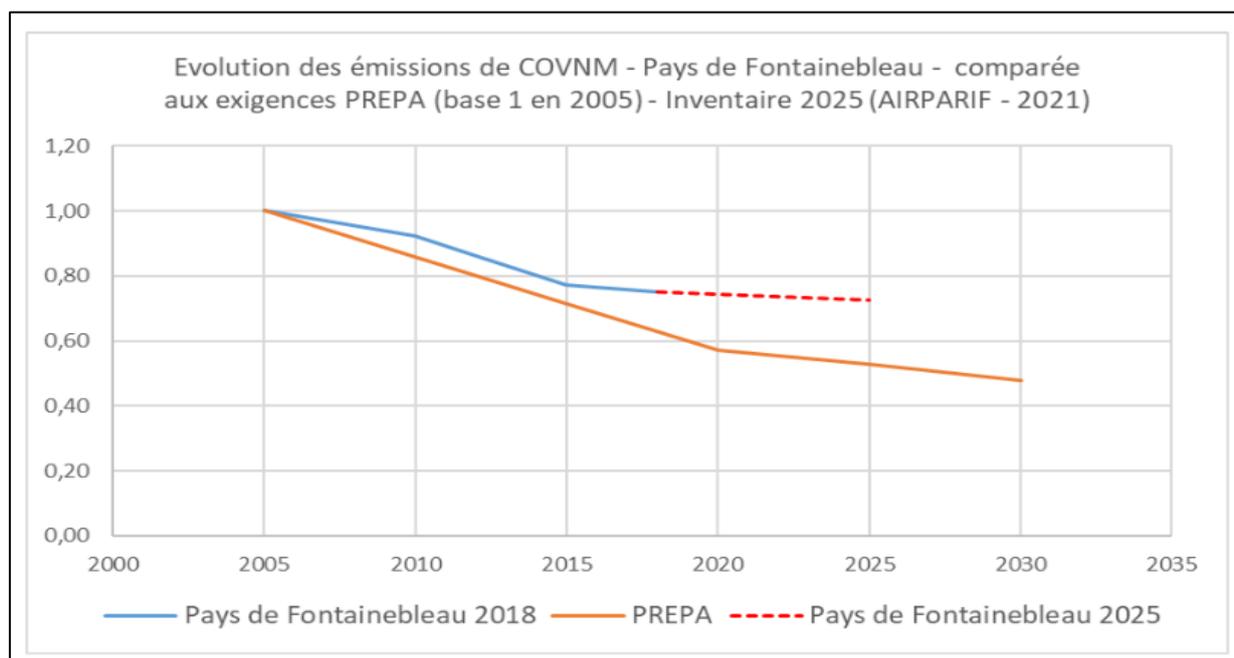
Quant aux tendances d'évolution, Airparif observe des orientations encourageantes concernant la pollution en NO₂ et en particules fines jusqu'en 2025 :

- ✚ Diminution de 23 % des émissions de NO_x ;
- ✚ Diminution de 19% des émissions de PM_{2.5} et de 13% des PM₁₀ ;
- ✚ Diminution de 3% des émissions de COVNM.

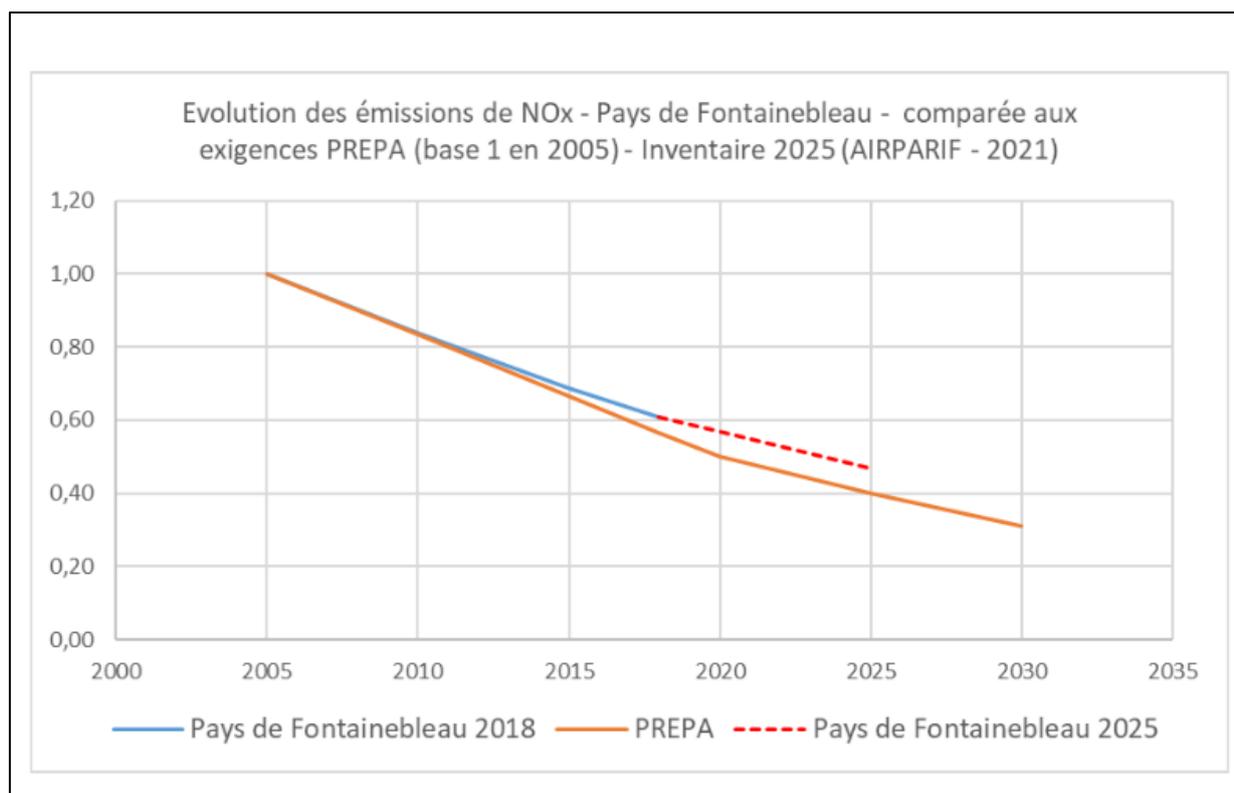
Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Pour les particules fines, la tendance à la baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2025, de manière à répondre aux exigences du Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), a contrario pour les Nox.

Les tendances par rapport aux engagements du PREPA francilien



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024



« Source : Airparif »



Campagne de collecte d'écorces de platane

**Du 20 mars au 30 avril,
participez à l'observation de
l'environnement**



Les écorces sont des capteurs passifs de la poussière urbaine. Dressons ensemble la cartographie des points de vigilance en déposant des échantillons à l'École des Mines.

Pour participer RDV sur www.geosciences.minesparis.psl.eu/ecorcair/



Zoom sur l'opération ECORCAIR :

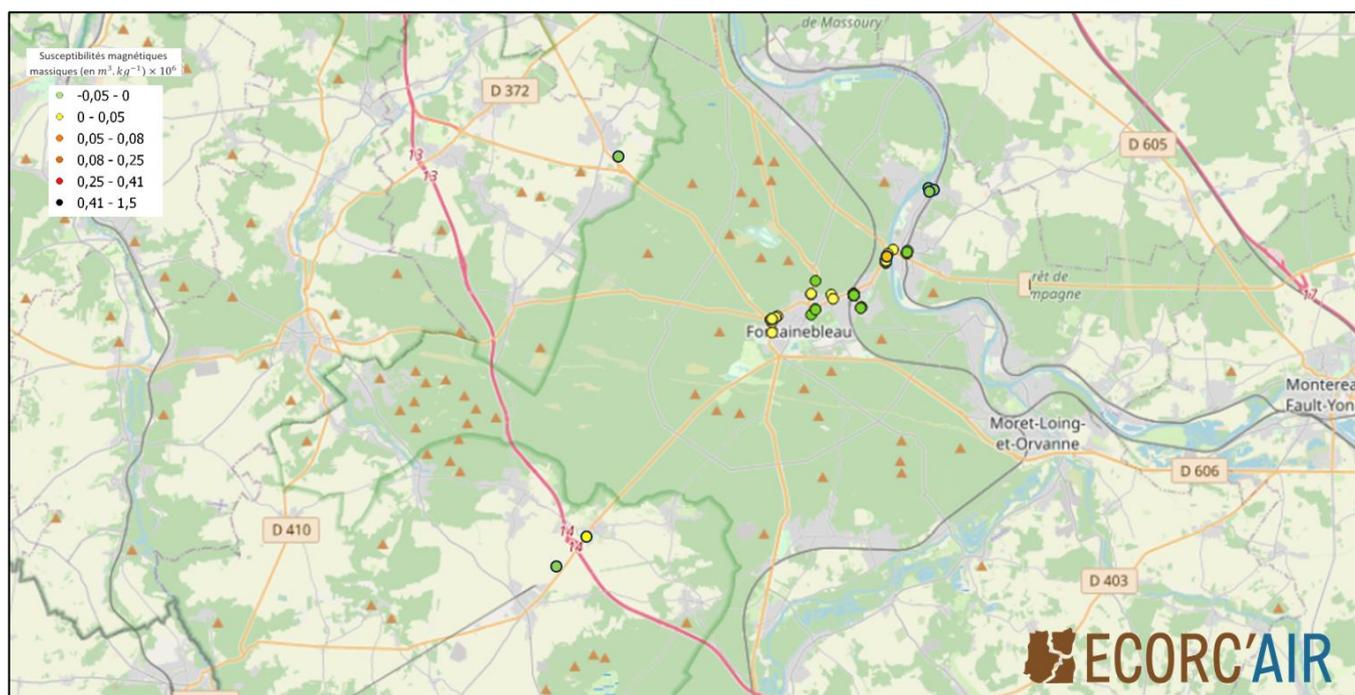
Il s'agit d'un projet lancé en 2020 par les universitaires de Mines ParisTech, rattachés au collectif de chercheurs Particitae spécialisé dans les sciences participatives. Il consiste à extraire des écorces de platane afin de les analyser pour ainsi cartographier la pollution liée principalement au trafic routier. En effet, ces arbres sont très sensibles aux particules fines et représentent un excellent indicateur de l'intensité de la pollution dans la ville.

En 2023, l'agglomération du Pays de Fontainebleau s'est associée à l'école des Mines Paristech pour mener l'opération de cartographie de la pollution sur l'ensemble du territoire.



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Carte 2023 – Agglomération du Pays de Fontainebleau



4. Perspectives et préconisations envisagées :

4.1. Bilan des freins et leviers rencontrés sur les 3 premières années :

Les 3 premières années de mise en œuvre du PCAET démontrent une dynamique générale positive, malgré les débuts perturbés par la crise sanitaire. Aussi, l'avancement du PCAET affiche une moyenne de réalisation assez satisfaisante de 62%. Ce bilan intermédiaire a permis d'exposer les données factuelles de consommations énergétiques. Il a également permis de mettre en évidence des éléments concernant les émissions GES et la qualité de l'air, de faire le point sur l'avancement du programme d'actions et la gouvernance du dispositif.

Le bilan permet de souligner les leviers suivants :

- Une mobilisation assez satisfaisante des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions inscrites dans le PCAET avec des résultats concrets des partenariats menés ;
- La naissance de réflexions ou de projets d'envergure de manière à alimenter et renforcer les ambitions du Plan Climat. On peut citer à titre indicatif le projet cuisine centrale, les dispositifs d'amélioration de l'habitat, le fonds de concours « sobriété énergétique », le concours talents d'entreprises, la mobilité alternative à l'usage de la voiture individuelle...
- Une réelle volonté politique de porter le PCAET, ce qui donne plus de sens aux actions engagées
- La baisse des consommations d'énergie du secteur résidentiel qui reflète une tendance encourageante de poursuivre les efforts du guichet unique de la rénovation énergétique
- Une démarche de la CAPF d'aller vers les communes qui prend racine progressivement à travers des échanges constructifs avec les communes pour « faire un territoire à 26 »

Quant aux points de vigilance identifiés, il s'agit principalement de :

- L'aspect foisonnant du PCAET au regard de la pluralité des interlocuteurs et des approches sectorielles différentes. La chargée de mission PCAET n'est pas souvent le seul interlocuteur sur certaines thématiques,
- Le manque de moyens humains pour installer sur le long terme une capacité d'animer la transition et de faire émerger de nouveaux projets plus complexes
- Le besoin de repréciser ou de réorienter certaines actions afin de faciliter la mise en œuvre
- Le manque de données actualisées et récentes sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables sur le territoire
- L'impact global du PCAET reste difficile à évaluer de manière fine
- Le manque de visibilité sur l'impact réel du PCAET sur la qualité de l'air au regard de la non-réalisation du Plan Air renforcé
- La difficulté de collecter, voire d'identifier des indicateurs de suivi représentatifs de chaque action. (Action 2 Cadastre Solaire, action 10 Covoiturage par exemple).
- Le manque de maturité de la culture de l'intercommunalité sur le territoire de la CAPF
- Les difficultés à engager davantage des actions auprès du secteur tertiaire et agricole, afin d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés pour 2030, malgré une tendance positive pour le secteur résidentiel
- Les évolutions législatives et réglementaires marquantes qui peuvent avoir des incidences sur la cohérence du PCAET

Synthèse des réflexions et actions environnementales portées par les communes de la CAPF (liste non exhaustive):

Commune	Actions
Achères-la-Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de récupérateur d'eau sur les bâtiments publics et services techniques pour l'arrosage et entretien - Changement des éclairages dans les bâtiments (passage en LED) - Installation de boîtier pour contrôler le chauffage des salles locatives et mairie - Création d'une grainothèque - Lancement de l'étude énergétique des bâtiments
Arbonne-la-Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture en 2020 de l'épicerie participative et solidaire « l'Épi de la Forêt » proposant des produits locaux et durables - Extinction nocturne mise en place et réflexion pour passer l'éclairage public en leds
Avon	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la charte communale du développement durable - Plan de sobriété énergétique et de réduction des consommations énergétiques (2020-2023) - Réalisation d'un ABC de la biodiversité et obtention de la reconnaissance « TEN » (Territoire Engagé pour la Nature) - Extinction nocturne de l'éclairage public
Barbizon	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement de la cantine scolaire par des produits locaux et biologiques avec une forte attention apportée à la traçabilité et à la saisonnalité des produits - Trotinettes pour les élèves de la maternelle au CM2 comme un mode de transport alternatif à la voiture. - Réflexion en cours autour du « vélotourisme »
Bois-le-Roi	<ul style="list-style-type: none"> - Action sur l'éclairage public pour une transition vers les leds

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration en cours du schéma directeur des mobilités douces à l'échelle de la commune - Acquisition de 5 voitures électriques - Elaboration en cours de l'ABC de la biodiversité et obtention de la reconnaissance « TEN » (Territoire Engagé pour la Nature)
Boissy-aux-Cailles	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement prévu d'une étude avec le CAUE77 pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes moyennant des matériaux biosourcés et l'amélioration du mode de chauffage - Passage aux leds basse consommation couleur chaude sur une grande partie de la commune - Extinction totale de l'éclairage public en été
Chailly-en-Bière	<ul style="list-style-type: none"> - Plan pluriannuel pour remplacer le parc vétuste d'éclairage public de la commune par des leds (environ 400 points) - Extinction totale de l'éclairage public de fin mai à fin septembre - Utilisation de plantes économes en eau pour les espaces verts - Ecole maternelle labélisée Ecole en démarche de développement durable en récompense de ses gestes écocitoyens : récupération de piles et de bouchons; mise en place d'un hôtel à insectes; jardin pédagogique - Installation de poubelles bi-flux sur la voie publique pour améliorer le tri sélectif
Chartrettes	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un programme d'actions « Chartrettes en transition » 2020-2026 - Projet de rénovation énergétique de l'école maternelle avec un objectif ambitieux d'en faire un équipement zéro carbone - Projet d'isolation de l'école primaire par l'extérieur - Projet de centrale photovoltaïque
Fleury-en-Bière	<ul style="list-style-type: none"> - Projet pluriannuel de rénovation énergétique de l'église - Opération de modernisation de l'éclairage public avec le SDESM Rue de la forêt - Remplacement de 26 points lumineux d'éclairage public en leds grâce au fonds de concours du PNRGF
Fontainebleau	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du programme « Fontainebleau en transition » - Mise en place de la Plateforme « Compost Bellifontain » pour une mise en relation des particuliers autour du compostage - Elaboration en cours de l'ABC de la biodiversité - Adoption du permis de végétaliser l'espace public
Le Vaudoué	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'isolation et de rénovation énergétique de certains équipements de la mairie - Réflexion en cours sur le développement du covoiturage sur la commune - Distribution gratuite de composteurs aux nouveaux habitants
Noisy-sur-Ecole	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un chauffe-eau solaire à la cantine - Rénovation de l'école primaire « René Cassin » en utilisant le bois de chanvre
Perthes-en-Gâtinais	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'ensemble du système de chauffage existant par une chaufferie au bois pour alimenter les équipements communaux

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

	<p>: la nouvelle école maternelle La Ruche, l'école élémentaire des Tilleuls, la mairie, et la salle des fêtes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement de la cantine par des produits bio (25%) - Mise en place d'un jardin pédagogique pour l'école maternelle, ouvert aux élémentaires - Reconstruction de l'école maternelle les ruches avec de nombreux points forts : construction en filière sèche, isolation thermique, réserve d'eau de pluie pour irriguer le jardin pédagogique attenant, sol de la cour perméable pour permettre d'arroser les arbres et ventilation naturelle par l'ouverture programmée des fenêtres de toit
Recloses	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la chaudière à gaz de la mairie par une chaudière à pellets - Rénovation de la totalité de l'éclairage public d'ici fin 2023 et suppression de l'éclairage nocturne en été - Réalisation d'une étude de récupération des eaux de pluie dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture - Achat d'un broyeur électrique pour les habitants et de matériels électriques pour le service technique de la mairie
Samois-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un verger public participatif sous la forme d'un jardin forêt - Elaboration d'un atlas de la biodiversité - Sensibilisation des samoisiens aux risques d'incendie de forêt (affiches) - Remplacement des points lumineux énergivores dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique - Création du groupe Whatsapp « SAM'AID » à l'initiative des habitants promouvant l'économie circulaire
Samoreau	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du défi « zéro déchets » - Aménagement de plusieurs zones de fauchage tardive sur la voie de la Liberté ou le parc Saint Aubin - Installation d'un site de compostage dans le cimetière - Mise en place de l'extinction nocturne
Vulaines-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - Plan tri-annuel (2023-2026) pour l'amélioration de l'éclairage public dans le centre bourg - Signature d'une convention tripartite avec les deux écoles communales pour la mise en place d'ateliers de compostage collectif - Action de collecte de bouchons avec l'école élémentaire et l'association « les bouchons de l'espoir »

Les communes lauréates de la 5^e édition du budget participatif écologique francilien :

Commune	Nom de l'action	Descriptif	Montant de la subvention
Achères La Forêt	Tri sélectif dans les bâtiments publics et les extérieurs	Mettre en place le tri sélectif dans toutes les structures de la commune ainsi que le tri sélectif extérieur : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place 14 corbeilles à 2 flux (papier + autres déchets) sur l'ensemble de la commune • Installer une poubelle double à la cantine pour que les enfants puissent débarrasser et être sensibilisé au tri • Installer une poubelle à 3 bacs dans le hall de l'école pour la collecte des gourdes, stylos, et papiers) 	10.000€
	Acquisition d'un aspirateur à feuilles	Acquérir un aspirateur à feuilles pour l'entretien des espaces verts de nos agents	3000€
Avon	De l'assiette à la terre les cantines scolaires bouclent le cycle des nutriments	Valoriser les déchets alimentaires des cantines en mettant en place un composteur mécanique tout en sensibilisant les enfants au compostage	8000€
Barbizon	Apprentissage des mobilités douces	Acquérir des trottinettes et des vélos pour les élèves de la maternelle au CM2 pour les encourager à utiliser ce mode de transport	5000€
	Des vélos cargo pour les services municipaux	Acquérir 2 vélos cargo pour faciliter le déplacement des animateurs de la commune et proposer des services aux personnes isolées	8000€
	Installation de matériels LED	Remplacer les matériels scéniques énergivores actuels par de la technologie LED dans	5000€

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

		l'Espace Culturel Marc Jacquet	
Recloses	Têtes thermostatiques intelligentes pour la mairie	Equiper tous les radiateurs de têtes thermostatiques intelligentes afin de faire des économies d'énergie afin d'adapter le chauffage pièce par pièce	1000€
	Equipement d'un utilitaire léger à motorisation électrique	Acheter un triporteur électrique pour un déplacement décarboné du service technique.	2000€
	Végétalisation du cimetière communal	Végétalisation (allées enherbées et plantes couvre-sol) du cimetière communal. L'axe biodiversité de l'action : la zone en prairie fleurie sera préservée (signalétique de fauche tardive). Un hôtel à insectes et des nichoirs seront installés, avec la mise en place d'une signalétique pédagogique. Récupération des eaux de pluies de l'auvent. Compostage des végétaux (fleurs, tontes, tailles) dans la zone communale de broyage/compostage attenante au cimetière.	9000€
	Action du Regroupement pédagogique Recloses-Villiers : Apprendre et utiliser les vélos	Investir dans dix vélos pour subvenir à la formation de l'usage du vélo ainsi que l'utilisation des vélos dans les chemins du village pour les élèves	1000€
	Action du Regroupement pédagogique Recloses-Villiers : Santé, le bien-être dans nos écoles	Mise en place dans nos écoles d'un système d'alerte de CO2 pour le bien-être des enfants et du personnel	2000€

4.2. Les pistes d'amélioration et anticipation des évolutions réglementaires :

Depuis l'adoption du PCAET, des évolutions réglementaires sont survenues dans le champ de la transition énergétique et climatique, avec des incidences sur le dynamisme engagé par la CAPF sur les 3 premières années de mise en œuvre. Il s'agit principalement de :

- **Loi Climat et résilience** : promulgué le 24 août 2021, cette loi a repris une partie du travail réalisé par la Convention Citoyenne pour le Climat. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience face aux effets du dérèglement climatique. La loi est composée de 305 articles regroupés en 5 thématiques : **consommer, produire et travailler, se**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

déplacer, se loger, se nourrir. Certaines mesures abordées concernent directement les collectivités, à savoir :



- Le développement des aires réservées au co-voiturage
- La mise en place dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'une zone à faible émission
- La lutte contre l'artificialisation des sols
- L'obligation de promouvoir l'installation de panneaux solaires sur les toits végétalisés quand on construit à nouveau
- La prise en compte des critères écologiques dans tous les marchés et la commande publique.

- **Décret tertiaire :** Entrée en vigueur depuis 2021, ce dispositif impose aux acteurs publics et privés, propriétaires de locaux tertiaires de plus de 1000 m² de déclarer les consommations énergétiques de leurs bâtiments et d'engager des actions de réduction d'énergie finale de 40% en 2023, 50% en 2040 et 60% en 2050.

RE 20

- **La RE2020 :** Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, cette nouvelle réglementation a remplacé la RT2012. Elle élargit le champ des exigences en rendant obligatoire l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments neufs en imposant une diminution significative des émissions carbone des bâtiments. Que ce soit en tant que maître d'ouvrage ou en tant que responsable de l'instruction des permis de construire, la CAPF est confrontée à la mise en application de cette nouvelle réglementation.

- **La loi AGEC :** La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Entre 2021 et 2022, de nouveaux décrets d'application sont venus la préciser dont certains qui concernent directement les collectivités territoriales comme
 - La lutte contre le gaspillage dans l'achat public avec une obligation d'acquiescer un minimum (entre 20 et 40%) de fournitures issues du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.
 - La mise en place du tri à la source et la valorisation biologique ou la collecte sélective de ces déchets.

- **Mon accompagnateur Renov :** Après la marque « Faire », l'Etat a lancé l'unique service public de rénovation énergétique de l'habitat « France Renov » afin d'unifier les dispositifs d'accompagnement et d'aides existants. Ce déploiement s'est accompagné d'évolutions opérationnelles ayant abouti à la création de « Mon accompagnateur Renov » en 2023.



Ce dernier sera en charge suivre les rénovations énergétiques des particuliers avec des visites avant, pendant et à la livraison du chantier. Ce statut sera ouvert à un plus grand nombre d'acteurs comme les architectes, dans le cadre de conventions.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

- **La loi APER :** La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vient introduire un nouveau régime de planification territoriale pour les énergies renouvelables. Elle entend accélérer le développement et la production des ENR, en apportant les nouveautés suivantes :
 - La création de zones d'accélération des projets d'énergies renouvelables à identifier par les communes afin de favoriser l'implantation de projets
 - La création d'une présomption de reconnaissance de la RIIPM pour certains projets d'installation d'énergies renouvelables, qui sera précisé par un décret en Conseil d'Etat
 - L'obligation d'équiper les parkings extérieurs d'au moins 1500 m² d'une installation photovoltaïque avec une couverture d'au moins 50% de la surface (article 40)
 - L'obligation de solarisation sur les nouveaux bâtiments, dès 500 m² (article 43)
 - La définition et l'encadrement de l'agrovoltisme.

Les EPCI peuvent contribuer activement si les communes le souhaitent à la définition des zones d'accélération sur les communes, mais sans obligation. Néanmoins, la cartographie des zones d'accélération doit être intégrée dans les différents documents d'urbanisme et le PCAET.
- **Décret du 28 juillet 2020 relatif à l'inspection et à l'entretien des chaudières, des systèmes de chauffages et des systèmes de climatisation :** Le texte de loi impose, à partir du 1er janvier 2027, d'équiper chaque logement, neuf ou existant, individuel ou collectif, d'un système de pilotage capable de réguler la température des systèmes de chauffage et de refroidissement, par pièce ou par zone, et de le programmer automatiquement.
- **Décret du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur (BACS) :** Le texte de loi impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1er janvier 2025 à minima. Il concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels, pour lesquels le système de chauffage ou de climatisation, combiné ou non à un système de ventilation, a une puissance nominale supérieure à 290 kW. Pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici le 1er janvier 2027.⁷



⁷ Source : <https://decret-bacs.fr/>

- **Loi REEN :** La loi n°2021-1485 promulguée le 15 novembre 2021 ainsi que son décret d'application du 29 juillet 2022, visent à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. Le texte de loi introduit dans son article 35, l'obligation pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de se doter au 1er janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre. La loi a également introduit une première étape clé au 1er janvier 2023 pour l'élaboration d'un programme de travail qui comprend notamment un état des lieux des acteurs concernés et un bilan de l'impact environnemental du numérique.⁸
- 
- **SDRIFe :** Le nouveau Schéma directeur de la Région Île-de-France a été arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional. Cette étape marque l'adoption d'une version arrêtée du texte qui sera prochainement soumise à l'enquête publique, avant une adoption définitive à l'été 2024. Le futur SDRIF-E « Objectif 2040 » constituera, une fois définitivement adopté, le document de référence pour l'aménagement de l'Île-de-France et la planification stratégique du territoire. Parmi les ambitions :
 - Adopter de nouvelles règles pour lutter contre l'étalement urbain et protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers.
 - Développer un réseau de transports plus dense permettant de relier ses différents territoires
 - Préserver l'ensemble de la filière agricole francilienne.
 - Structurer un territoire ZAN (zéro artificialisation nette), ZEN (zéro émission nette) en plaçant la circularité au cœur du modèle économique francilien.



Île de France
OBJECTIF 2040



Crédit photo Région Île-de-France

⁸ Source : <https://ume.asso.fr/actualites/loi-reen-obligation-d-elaborer-une-strategie-dite-numerique-responsable>

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

En conclusion de ce bilan, et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires, la CAPF a souhaité, pour la feuille de route 2023-2026, consolider la démarche actuelle et investir de nouveaux enjeux afin de poursuivre ses actions et de les amplifier. Les défis suivants seront donc à relever :

- **Renforcer la lisibilité de la démarche PCAET**
- **Prendre en compte au mieux les enjeux de la qualité de l'air dans le PCAET**
- **Valoriser les actions liées à la gestion de l'eau**
- **Renforcer la communication autour du PCAET et des résultats atteints**
- **Amplifier la coordination du PCAET auprès des communes afin de mieux dynamiser la démarche sur le territoire**
- **Poursuivre le renforcement de l'offre de transport en commun**
- **Systematiser les démarches d'achat durable**
- **Valoriser, protéger, augmenter la biodiversité**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Bilan à mi-parcours PCAET

Annexes

Programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Ci-dessous sont listés les axes du Plan Climat, les objectifs stratégiques poursuivis et les actions à mettre en œuvre.

Les actions signalées par un « * » ont vocation à être mutualisées avec la CC du Pays de Nemours et la CC du Pays de Montereau, car pertinentes à être mises en œuvre de manière plurielle.



AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.1	Accompagner la rénovation énergétique et sensibiliser aux enjeux de sobriété
Action 1*	<i>Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés, bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique</i>
Action 2	<i>Réaliser un 'cadastre de la performance énergétique du bâti' du territoire</i>
Action 3	<i>Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique (co-portée par la CCI)</i>
Objectif stratégique A.2.	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de la performance énergétique
Action 4	<i>Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal</i>
Action 5 – 'action phare' de l'axe A	<i>Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti</i>
Action 6	<i>Elaborer un plan d'amélioration de l'éclairage public</i>
Objectif stratégique A.3.	Développer les filières de production de matériaux biosourcés locaux
Action 7*	<i>Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et orientant les artisans vers des formations</i>

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.1	Développer la mobilité douce (marche, vélo), les transports en commun et l'intermodalité
Action 8	Développer la pratique du vélo sur le territoire
Action 9 – 'action phare' de l'axe B	Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire
Action 10	Aménager des places de parking réservées aux véhicules de covoiturage ou d'autopartage près des pôles sources de flux (portée par le Département)
Objectif stratégique B.2.	Favoriser la réduction des déplacements de la population sur le territoire du Pays de Fontainebleau
Action 11	Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail
Action 12	Intégrer des pistes cyclables dans les projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs du territoire (co-portée par le PNRGf)

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité
Action 13*	Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables
Action 14*	Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux
Action 15*	Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique
Action 16* – 'action phare' de l'axe C	Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité
Objectif stratégique C.2.	Développer une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets
Action 17	Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Fontainebleau
Action 18	Accompagner les entreprises du territoire vers une logique d'économie circulaire (co-portée par la CCI)
Action 19	Développer les recycleries et leur activité sur le territoire (portée par le SMITOM/SMICTOM)
Action 20*	Mener une réflexion sur la structuration d'une filière de méthanisation sur le territoire (portée par le SMITOM/SMICTOM)
Action 21	Valoriser et soutenir les dispositifs de sensibilisation de la population à la limitation des déchets (portée par le SMITOM/SMICTOM)
Action 22	Adopter un plan d'achats responsables et durables et une charte de bonnes pratiques environnementales

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Objectif stratégique C.3.	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau des pratiques quotidiennes
Action 23	<i>Mettre en place un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique au sein des collectivités</i>

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables
Action 24	<i>Développer l'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, bâtiments de zones d'activités économiques, bâtiments publics</i>
Action 25	<i>Développer la valorisation du bois et la filière bois-énergie sur le territoire</i>
Action 26	<i>Soutenir l'expérimentation menée par Transdev sur la mise au point d'un carburant alternatif (HVO) et mener une réflexion sur une potentielle extension vers d'autres acteurs</i>
Objectif stratégique D.2.	Préserver la biodiversité et les espaces naturels du territoire
Action 27	<i>Encourager l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme</i>
Action 28	<i>Coordonner l'activité des syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI</i>
Action 29	<i>Conserver et protéger les corridors écologiques et cœurs de nature</i>
Objectif stratégique D.3.	Anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire
Action 30	<i>Sensibiliser la population aux risques d'incendies de forêt</i>
Action 31 – <i>'action phare' de l'axe D</i>	<i>Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols</i>